

# **ESSO S.A.F.**

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2024

FORVIS MAZARS

GRANT THORNTON

## **GRANT THORNTON**

SIEGE SOCIAL : 29, RUE DU PONT – 92200 NEUILLY-SUR-SEINE

SAS D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DE LA REGION PARIS ILE FRANCE ET MEMBRE DE LA COMPAGNIE  
REGIONALE DE VERSAILLES ET DU CENTRE

CAPITAL DE 2 297 184 € - 632 013 843 RCS NANTERRE

## **FORVIS MAZARS**

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92075 PARIS LA DÉFENSE CEDEX

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET  
CONSEIL DE SURVEILLANCE - SOCIETE INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX  
COMPTES, RATTACHEE A LA CRCC DE VERSAILLES ET DU CENTRE

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153

# **ESSO S.A.F.**

Société anonyme au capital de 98 337 521,70 €

Siège social : 20 rue Paul Hérault

92 000 Nanterre

R.C.S : Nanterre 542 010 053

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2024

FORVIS MAZARS

GRANT THORNTON

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

À l'Assemblée générale de la société ESSO S.A.F.

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ESSO S.A.F. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

### **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus

importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### **Évaluation des actifs corporels**

*(Notes 4.1 et 4.3 de l'annexe aux comptes consolidés)*

#### **Point clé de l'audit**

Au 31 décembre 2024, les actifs corporels figurant au bilan du groupe s'élèvent à 453,6 millions d'euros et comprennent des actifs amortis et non amortis.

Les immobilisations du groupe sont inscrites au bilan consolidé au prix d'acquisition, diminué des amortissements.

La Direction s'assure, au moins une fois par an à la date de clôture de l'exercice, que la valeur comptable de ces actifs n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable et ne présente pas de risque de perte de valeur. Les modalités du test de dépréciation mis en œuvre et les hypothèses retenues sont décrites dans l'annexe des comptes consolidés.

La valeur recouvrable des actifs testés est déterminée sur la base de leur valeur d'utilité calculée à partir de l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés sur la base de prévisions tenant compte des conditions d'exploitation de la raffinerie et d'hypothèses économiques du secteur qui représentent la meilleure estimation retenue par la Direction.

L'évaluation de la valeur recouvrable des actifs testés fait appel à des estimations et à des jugements de la part de la Direction concernant, notamment :

- Les projections d'activité, de chiffre d'affaires et de marge ;
- Les taux d'actualisation, la parité euro-dollar appliqués aux flux de trésorerie ainsi que les taux de croissance long terme retenus pour la projection de ces flux.

Nous considérons que l'évaluation des actifs corporels, constitue un point clé de notre audit compte tenu du montant significatif des actifs corporels dans les états financiers, de la présence d'indice de perte de valeur et des estimations et jugements de la Direction nécessaires, en particulier dans le contexte de transition énergétique.

#### **Réponses apportées lors de notre audit**

Notre approche d'audit a notamment consisté à :

- Prendre connaissance du modèle de test de dépréciation utilisé ainsi que du processus mis en place par la Direction pour la réalisation du test de dépréciation ;
- S'assurer de l'intégrité du modèle de test de dépréciation utilisé et analyser la pertinence des modifications apportées, le cas échéant, par rapport au modèle de l'année précédente ;
- Réaliser avec la Direction des entretiens pour identifier les principaux jugements, estimations et hypothèses utilisés dans le modèle de test de dépréciation et obtenir des explications les supportant ;

- Corroborer les données clés du modèle de test de dépréciation avec des éléments sources internes ;
- Analyser les méthodologies de détermination ou la documentation des paramètres utilisés – parité euro-dollar, taux d'actualisation et taux de croissance à l'infini, comparer ces paramètres avec des données de marché ou des sources externes et recalculer ces taux avec nos propres sources de données ;
- Analyser les facteurs expliquant l'évolution des valeurs recouvrables entre 2023 et 2024 et obtenir des explications de la Direction ;
- Examiner le caractère approprié des informations qui seront présentées dans les comptes consolidés. Nous avons notamment apprécié la cohérence des sensibilités présentées dans les comptes consolidés au regard du contexte de crise décrit ci-dessus, ainsi que la cohérence du scénario au regard des anticipations de marché. Nous avons également vérifié l'exactitude arithmétique de celles-ci.

### **Existence et valorisation des stocks de produits pétroliers**

*(Note 2.2 de l'annexe aux comptes consolidés)*

#### **Point clé de l'audit**

Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers s'élèvent à 1 178,2 millions d'euros en valeur nette au 31 décembre 2024. Les produits pétroliers détenus par la société sont stockés sous douane ou en acquitté dans les raffineries de la filiale Esso Raffinage et dans des lieux de stockages opérés par Esso ou par des tiers.

Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO). Les stocks de pétrole brut sont valorisés à leur coût d'achat y compris les frais de transport.

Les stocks de produits pétroliers issus du raffinage sont valorisés par ventilation du coût global de production entre les différents produits en fonction de leur valeur de marché. Les coûts de production comprennent la valeur des pétroles bruts mis en œuvre, les charges directes et indirectes de production y compris l'amortissement des biens concourant à la production, mais exclusion faite de tous les frais financiers.

Nous avons considéré l'existence des stocks de produits pétroliers comme un point clé de l'audit du fait de l'importance dans les comptes annuels et de leur localisation dans des lieux de stockage opérés dans certains cas par des tiers. Nous avons également considéré la valorisation à la clôture des stocks de produits pétroliers comme un point clé de notre audit.

#### **Réponses apportées lors de notre audit**

(i) Concernant l'existence des stocks de produits pétroliers :

Le groupe a mis en place un système d'inventaire permanent pour le suivi de ces stocks. Après prise de connaissance, afin d'évaluer ce système :

- Nous avons analysé les procédures d'inventaire physique et identifié les contrôles pertinents mis en place par la société pour prévenir les risques d'anomalies significatives ;

- Nous avons assisté à un inventaire physique de la raffinerie du Groupe et à un inventaire physique d'un dépôt opéré par un tiers, ceci afin de tester l'efficacité des procédures d'inventaires physiques ;
- Nous avons rapproché les résultats des inventaires physiques ci-dessus avec les données de l'inventaire permanent.

(ii) Concernant la valorisation des stocks de produits pétroliers :

- Pour les stocks de pétrole brut et produits pétroliers achetés, nous avons pris connaissance du processus d'achat, depuis la commande, jusqu'à la réception des produits et l'enregistrement comptable des achats. Nous avons procédé à une évaluation des contrôles pertinents portant sur ce processus et nous avons réalisé des tests. Nous nous sommes assurés de la mise en œuvre de la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO).
- Pour les stocks de produits issus du raffinage, nous avons pris connaissance de la procédure de valorisation, procédé à des tests et nous nous sommes assurés de la mise en œuvre de la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO).

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

### **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

#### ***Format de présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel***

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur-général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

### ***Désignation des commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société ESSO S.A.F. par votre Assemblée générale du 12 juin 2001 pour le cabinet Grant Thornton et du 14 juin 2007 pour le cabinet Forvis Mazars.

Au 31 décembre 2024, le cabinet Grant Thornton était dans la 24<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet Forvis Mazars dans la 18<sup>ème</sup> année.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

#### *Objectif et démarche d'audit*

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

*Rapport au comité d'audit*

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

*Les commissaires aux comptes*

*Fait à Courbevoie et à Neuilly-Sur-Seine, le 10 avril 2025*

**FORVIS MAZARS**

Signé par :  
  
C8AC05D8B240469...

**MATHIEU MOUGARD****GRANT THORNTON**  
*Membre français de Grant Thornton  
International*

Signé par :  
  
8D140E79EF6B4D3...

**LIONEL CUDEY**

# 05.

## Comptes consolidés du groupe Esso S.A.F.

5.1	Compte de résultat consolidé	132	5.4	Tableau des flux de trésorerie	135
5.2	Bilan consolidé	133	5.5	Notes annexes aux comptes consolidés	136
5.3	Tableau de variation des capitaux propres consolidés	134			

## 5.1 Compte de résultat consolidé

(millions d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023	Note
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>17 944,3</b>	<b>19 240,3</b>	<b>2</b>
Autres produits de l'activité	3,6	2,2	
<b>Sous total produits des activités ordinaires</b>	<b>17 947,9</b>	<b>19 242,5</b>	
Achats consommés et charges externes	(17 571,7)	(18 076,8)	2
Dotation & reprise aux provisions pour dépréciation des stocks	68,8	5,3	2
Charges de personnel	(227,2)	(240,1)	
Impôts et taxes	(65,1)	(70,0)	
Dotation aux amortissements	(67,4)	(80,1)	4
Dotation aux provisions	(15,0)	(1,0)	8
Autres produits et charges d'exploitation	(68,4)	(64,8)	
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>1,9</b>	<b>715,0</b>	
Autres produits opérationnels	77,9	—	2
Autres charges opérationnelles	(6,8)	(47,5)	2
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>73,0</b>	<b>667,5</b>	
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>—</b>	<b>(3,3)</b>	<b>7</b>
<b>Autres produits financiers</b>	<b>64,3</b>	<b>39,8</b>	<b>7</b>
<b>Autres charges financières</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>7</b>
Impôts courants et différés	(30,8)	(27,5)	6
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>106,5</b>	<b>676,5</b>	
<b>Résultat net des activités arrêtées ou actifs cédés</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	
<b>Résultat net</b>	<b>106,5</b>	<b>676,5</b>	
Part du groupe	106,5	676,5	
Intérêts minoritaires	—	—	
Résultat par action (résultat net/nombre d'actions part du groupe)	8,28	52,63	
Résultat dilué par action (résultat net/nombre d'actions part du groupe)	8,28	52,63	
Nombre d'actions part du groupe	12 854 578	12 854 578	11

### ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL

(millions d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023	Note
<b>Résultat net</b>	<b>106,5</b>	<b>676,5</b>	
<b>Éléments non recyclables en résultat net</b>			
Variation de juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur en contrepartie des capitaux propres	(5,1)	(22,6)	7
Gains/pertes actuariels de la période sur les avantages au personnel	(6,1)	(86,0)	5
Effet d'impôt relatif aux éléments non recyclables	1,8	22,9	
<b>Résultat global consolidé</b>	<b>97,1</b>	<b>590,8</b>	
Part du groupe	97,1	590,8	
Intérêts minoritaires	—	—	

## 5.2 Bilan consolidé

### ACTIF

(millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023	Note
<b>Actifs non courants</b>			
Immobilisations incorporelles	22,1	31,6	4
Immobilisations corporelles	453,6	487,4	4
Actifs financiers	168,0	174,5	7
Impôts différés actifs	6,3	28,3	6
<b>Total Actifs non courants</b>	<b>650,0</b>	<b>721,8</b>	
<b>Actifs courants</b>			
Stocks et en cours	1 192,5	1 578,4	2
Créances clients et comptes rattachés	851,2	1 022,4	2
Créances financières court terme	13,5	8,8	7
Autres créances	275,5	268,0	2
Impôts courants actifs	46,3	98,0	
Disponibilités	1 495,6	1 046,9	7
<b>Total Actifs courants</b>	<b>3 874,6</b>	<b>4 022,5</b>	
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>4 524,6</b>	<b>4 744,3</b>	

### PASSIF

(millions d'euros)	31 décembre 2024	31 décembre 2023	Note
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social	98,4	98,4	11
Primes d'émission et de fusion	10,1	10,1	
Réserves consolidées groupe	2 035,9	1 559,0	
Résultat de l'exercice groupe	106,5	676,5	
<b>Total Capitaux propres</b>	<b>2 250,9</b>	<b>2 344,0</b>	
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts et dettes financières	6,2	7,8	7
Provisions pour retraite et autres avantages assimilés	310,5	423,6	5
Provisions non courantes	95,3	89,2	8
<b>Total Passifs non courants</b>	<b>412,0</b>	<b>520,6</b>	
<b>Passifs courants</b>			
Endettement court terme	9,7	22,8	7
Banques créditrices	0,6	9,7	7
Provisions pour retraite et autres avantages assimilés	27,9	29,1	5
Provisions courantes	39,0	25,1	8
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 286,3	1 249,0	2
Autres dettes	498,2	544,0	2
Impôts courants passifs	0,0	0,0	
<b>Total Passifs courants</b>	<b>1 861,7</b>	<b>1 879,7</b>	
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>4 524,6</b>	<b>4 744,3</b>	

## 05. Comptes consolidés du groupe Esso S.A.F.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

### 5.3 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(millions d'euros)	Capital social	Primes d'émission et de fusion	Réserves de juste valeur	Réserves des écarts actuariels	Réserves consolidées	Total groupe	Total minoritaires
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>98,4</b>	<b>10,1</b>	<b>175,1</b>	<b>(372,8)</b>	<b>1 864,8</b>	<b>1 775,6</b>	<b>—</b>
Dividende 2022 payé en 2023	—	—	—	—	(25,7)	(25,7)	—
Autres éléments du résultat global			(21,9)			(21,9)	—
Écarts actuariels de la période				(63,8)		(63,8)	—
Paiements fondés sur des actions					3,2	3,2	—
Autres variations					0,1	0,1	—
Résultat année 2023					676,5	676,5	—
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>98,4</b>	<b>10,1</b>	<b>153,2</b>	<b>(436,6)</b>	<b>2 518,9</b>	<b>2 344,0</b>	<b>—</b>
Dividende 2023 payé en 2024					(192,8)	(192,8)	—
Autres éléments du résultat global			(4,9)			(4,9)	—
Écarts actuariels de la période				(4,5)		(4,5)	—
Paiements fondés sur des actions					2,7	2,7	—
Autres variations					(0,1)	(0,1)	—
Résultat année 2024					106,5	106,5	—
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>98,4</b>	<b>10,1</b>	<b>148,3</b>	<b>(441,1)</b>	<b>2 435,2</b>	<b>2 250,9</b>	<b>—</b>

## 5.4 Tableau des flux de trésorerie

(millions d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
<b>Flux de trésorerie d'exploitation</b>		
Résultat net	106,5	676,5
Plus ou moins values sur cessions/retraits d'actifs	(84,2)	10,3
Amortissements et provisions	5,1	(153,5)
Variation des impôts différés	23,6	79,8
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>51,0</b>	<b>613,1</b>
Variation du besoin en fonds de roulement	598,1	1 232,9
<b>Flux net de trésorerie d'exploitation (A)</b>	<b>649,1</b>	<b>1 846,0</b>
<b>Flux de trésorerie d'investissement</b>		
Investissements Raffinage/Distribution <sup>(1)</sup>	(100,2)	(59,5)
Produit brut des cessions	121,3	6,4
<b>Flux de trésorerie d'investissement (B)</b>	<b>21,1</b>	<b>(53,1)</b>
<b>Flux de trésorerie de financement</b>		
Dividendes mis en paiement par Esso S.A.F.	(192,8)	(25,7)
Augmentation de l'endettement	–	–
Diminution de l'endettement <sup>(2)</sup>	(19,6)	(728,4)
<b>Flux de trésorerie de financement (C)</b>	<b>(212,4)</b>	<b>(754,1)</b>
<b>Variation de trésorerie (A+B+C)</b>	<b>457,8</b>	<b>1 038,8</b>
Trésorerie d'ouverture	1 037,2	(1,6)
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>1 495,0</b>	<b>1 037,2</b>
Disponibilités	1 495,6	1 046,9
Banques créditrices	(0,6)	(9,7)
<b>Trésorerie nette</b>	<b>1 495,0</b>	<b>1 037,2</b>

(1) Cette ligne comprend les nouveaux investissements ainsi que la capitalisation des coûts liés aux grands arrêts pour entretien planifiés des raffineries.

Les transactions d'investissement et de financement liées aux contrats de location dans le cadre de la norme IFRS 16 sont exclues du tableau de flux de trésorerie car elles ne requièrent pas de trésorerie.

(2) Des tableaux détaillés de la variation de l'endettement figurent dans la note "Endettement financier" (note annexe 7.6).

## 5.5 Notes annexes aux comptes consolidés

### Généralités

Esso S.A.F. est une société anonyme de droit français cotée à la Bourse de Paris (Euronext, compartiment A) ayant son siège social à Nanterre, Immeuble Spring, 20 rue Paul Héroult – 92000 Nanterre, France.

L'activité principale du groupe Esso S.A.F. est un acteur du secteur aval pétrolier Français opérant principalement dans la branche raffinage-distribution.

Les comptes consolidés du groupe Esso S.A.F. ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 19 mars 2025.

<b>Note 1</b>	<b>Principes comptables</b>	<b>137</b>
<b>Note 2</b>	<b>Éléments courants de l'activité opérationnelle</b>	<b>138</b>
<b>Note 3</b>	<b>Faits marquants de l'exercice</b>	<b>146</b>
<b>Note 4</b>	<b>Immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>147</b>
<b>Note 5</b>	<b>Charges et avantages au personnel</b>	<b>151</b>
<b>Note 6</b>	<b>Impôts</b>	<b>154</b>
<b>Note 7</b>	<b>Actifs et passifs financiers, financement et endettement net</b>	<b>156</b>
<b>Note 8</b>	<b>Autres provisions et passifs éventuels</b>	<b>161</b>
<b>Note 9</b>	<b>Procédures et litiges en cours</b>	<b>163</b>
<b>Note 10</b>	<b>Risques financiers</b>	<b>164</b>
<b>Note 11</b>	<b>Gestion du capital et versement de dividendes</b>	<b>166</b>
<b>Note 12</b>	<b>Transactions avec les parties liées</b>	<b>167</b>
<b>Note 13</b>	<b>Prise en compte du risque climatique</b>	<b>168</b>
<b>Note 14</b>	<b>Engagements hors bilan</b>	<b>170</b>
<b>Note 15</b>	<b>Événements postérieurs à la clôture</b>	<b>171</b>
<b>Note 16</b>	<b>Honoraires des Commissaires aux comptes</b>	<b>171</b>

## Note 1 Principes comptables

### Note 1.1 Base de préparation des états financiers

Les comptes annuels consolidés du groupe Esso S.A.F. (le groupe) sont établis au 31 décembre 2024 conformément aux normes comptables internationales (IFRS), telles qu'adoptées dans l'Union européenne en application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002.

Les normes comptables internationales sont publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union européenne. Elles comprennent les IFRS (*International Financial Reporting Standards*), les IAS (*International Accounting Standards*) ainsi que leurs interprétations d'application obligatoire à la date d'arrêt.

Les nouvelles normes, amendements de normes existantes et interprétations entrés en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et mentionnées ci-après n'ont pas d'incidence significative sur les comptes consolidés :

- Amendements à IAS 1 « classement d'un passif en courant ou en non courant » ;

- Amendements à IAS 1 « classement d'un passif non courant avec covenants » ;
- Amendement à IFRS 16 « évaluation du passif d'un bien ayant fait l'objet d'une cession-bail » ;
- IAS 7 et IFRS 7 « information concernant les accords de financement des fournisseurs y compris *reverse factoring* ».

Les nouvelles normes, amendements ou interprétations d'application anticipée possible dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025 non adoptés par anticipation par le groupe :

- Amendements à IAS 21 « absence de convertibilité ».

L'impact de ces normes est en cours d'analyse par le groupe. Aucun impact financier n'est attendu.

### Note 1.2 Périmètre et principes de consolidation

Le périmètre de consolidation du groupe Esso S.A.F. est composé de la société mère Esso S.A.F. ainsi que des deux sociétés suivantes :

Filiale	Numéro SIREN	Siège Social	%
Esso Raffinage	379 914 237	Immeuble SPRING 20 rue Paul Héroult 92000 Nanterre	100
Activité : Raffinage d'hydrocarbures			
Worex	780 094 983	Parc des Érables 66, route de Sartrouville 78230 Le Pecq	100
Activité: Distribution de combustibles liquides et solides			

Ces sociétés étant contrôlées exclusivement, la méthode retenue est celle de l'intégration globale. Les informations financières concernant ces deux filiales sont détaillées dans la note annexe 7.3 aux comptes consolidés et sont établies à partir des comptes consolidés IFRS avant élimination des comptes et opérations réciproques.

Les autres filiales et participations détenues à plus de 20 % qui ne sont pas jugées significatives au regard du périmètre de consolidation sont évaluées à la juste valeur en contrepartie des capitaux propres.

#### Base d'évaluation utilisée pour l'établissement des comptes consolidés :

La consolidation a été effectuée sur la base des comptes individuels au 31 décembre 2024. Ces comptes ont fait l'objet de retraitements afin d'être mis en conformité avec les normes IFRS en application des principes décrits dans les notes suivantes.

Ils sont établis dans une perspective de continuité d'exploitation.

#### Résultat :

Les résultats internes (dividendes, cessions intragroupe) sont intégralement éliminés.

### Note 1.3 Principes et méthodes comptables retenus

L'établissement des comptes consolidés, conformément aux principes établis par les IFRS, implique que la Direction procède à un certain nombre de jugements et d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif, et sur les montants portés aux comptes de produits et de charges au cours de l'exercice. Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

Les estimations majeures faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour :

- les engagements de retraite et autres avantages assimilés (note 5.1) ;
- les impôts différés (note 6.2) ;
- la valorisation des actifs financiers évalués à la juste valeur (note 7.3) ;
- la valorisation des actifs corporels et incorporels (note 4) ;
- le montant des provisions retenues pour les litiges (note 9).

## Note 2 Éléments courants de l'activité opérationnelle

### Note 2.1 Segmentation et secteur opérationnel

L'information sectorielle est présentée suivant la norme IFRS 8 qui requiert la présentation par une entité d'informations financières par segment opérationnel telles que revues régulièrement par le principal décideur opérationnel et pouvant être regroupées par activités présentant des caractéristiques similaires qui permettent d'évaluer la nature et les effets financiers des activités auxquelles cette entité se livre et des environnements économiques dans lesquels elle opère. Le Président-directeur général d'Esso S.A.F. est le principal décideur opérationnel au sens de la norme.

Les activités opérationnelles du groupe Esso S.A.F. concernent la production et la distribution de « produits énergétiques » d'une part et de « produits de spécialités » d'autre part, qui utilisent les ressources en fonction des opportunités d'optimisations internes, des perspectives de marché ou encore des évolutions réglementaires. Ces deux activités sont soumises à des risques et incertitudes semblables et sont opérées dans des environnements de production et de marché comparables. Elles présentent des

caractéristiques économiques similaires qui conduisent à une présentation de l'information financière regroupée au sein d'un même secteur opérationnel raffinage-distribution, permettant d'en apprécier la nature et d'évaluer les effets financiers de l'environnement dans lequel le groupe Esso S.A.F. opère.

Esso S.A.F. avait une activité pétrochimique limitée qui concernait l'exploitation d'une unité de propylène intégrée à la raffinerie de Fos-sur-Mer mais dont l'activité n'était pas significative à l'échelle du groupe ni des seuils de matérialité prévus par l'IFRS 8 et pour laquelle une présentation intégrée au secteur raffinage-distribution était appropriée. Cette activité pétrochimique intégrée à la raffinerie de Fos-sur-Mer a été cédée le 1<sup>er</sup> novembre 2024.

Les actifs du secteur d'activité raffinage-distribution, sont principalement localisés en France, à l'exception essentiellement de certaines créances commerciales du groupe Esso S.A.F. détenues sur les autres sociétés étrangères affiliées au groupe ExxonMobil.

### Note 2.2 Stocks

#### Stocks de produits pétroliers

Les produits pétroliers détenus par le groupe sont stockés en sous-douane dans les raffineries, en sous-douane ou en acquitté dans les dépôts pétroliers opérés par le groupe ou par des tiers.

Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO). Les marchandises non pétrolières et matières premières consommables sont évaluées selon la méthode du prix moyen pondéré (PMP). Les stocks de pétrole brut et de biocarburants sont valorisés à leur coût d'achat y compris les frais de transport. Les stocks de produits pétroliers issus du raffinage sont valorisés par ventilation du coût global de production entre les différents produits en fonction de leur valeur de marché. Pour les opérations d'échanges de produits réalisées avec les confrères, ou certains achats de pétrole

brut, seule la position nette à la clôture est prise en compte dans la variation et la valorisation des stocks.

Les coûts de production comprennent la valeur des pétroles bruts mis en œuvre, les charges directes et indirectes de production y compris l'amortissement des biens concourant à la production, mais exclusion faite de tous les frais financiers.

Une dépréciation est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks à la date de clôture est inférieure à leur valeur d'inventaire.

Compte tenu de l'importance de la valeur de ses stocks et des fluctuations des coûts d'approvisionnement, le groupe calcule des effets stocks comprenant d'une part l'effet prix sur stock, qui donne l'impact de la variation des cours du pétrole et des produits pétroliers sur la valeur de ses stocks, et d'autre part

une dotation/reprise de provision pour dépréciation comptable des inventaires la société. L'EBITDA ajusté et le résultat opérationnel ajusté, entre autres, des effets stocks permettent ainsi de fournir une approche économique du résultat de l'exercice.

### Quotas d'émission de CO<sub>2</sub>

Compte tenu de son activité, le groupe Esso S.A.F. est concerné par les dispositions prises par l'Union européenne visant à réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

En l'absence de normes IFRS ou d'interprétations relatives à la comptabilisation des quotas d'émission de CO<sub>2</sub>, le traitement suivant est retenu dans les comptes consolidés :

- les quotas d'émission étant liés aux activités de production, ils sont comptabilisés dans les comptes de stocks ;
- les quotas attribués gratuitement sont comptabilisés à une valeur nulle ;
- les quotas achetés sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- les quotas sont évalués en stock selon la méthode FIFO (*First In, First Out*) ;
- les quotas sont sortis des stocks pour être soit consommés par les émissions de gaz à effet de serre et être restitués à l'État soit vendus ;
- à la clôture :
  - une provision d'achat de quotas évaluée à la valeur de marché en date de clôture est constatée si les émissions de gaz à effet de serre sont supérieures aux quotas d'émission détenus par le groupe,
  - un actif (stock) est comptabilisé si les émissions de gaz à effet de serre sont inférieures aux quotas d'émission disponibles,
- les achats de quotas sont enregistrés en « achats consommés et charges externes ».

### Certificats d'économie d'énergie

Par son activité de mise à la consommation de produits pétroliers, le groupe Esso S.A.F. est concerné par les

dispositions prises par le gouvernement français en réponse aux directives européennes 2006/32/CE, 2012/27/UE et 2018/2002/UE. Ces dispositions obligent les fournisseurs d'énergie (les « obligés ») à promouvoir des économies d'énergie auprès d'autres acteurs (les « bénéficiaires »). Des certificats d'économies d'énergie (CEE) sont émis par l'État en échange des preuves de réalisation des actions d'économies d'énergie. Les obligés peuvent soit obtenir ces certificats en finançant eux-mêmes les mesures d'économies d'énergie des bénéficiaires, soit acheter directement des certificats déjà émis sur le marché.

Le dispositif a été mis en place en 2006 et s'appuie sur des obligations pluriannuelles. Chaque période voit son obligation augmenter par rapport à la période précédente et élargit son champ d'application. La cinquième période a débuté au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et s'achèvera le 31 décembre 2025, conformément au décret n°2021-712 promulgué le 3 juin 2021.

Pour répondre à son obligation, le groupe Esso S.A.F. contribue directement à des opérations de production de certificats d'économies d'énergie ou achète des certificats sur le marché d'échange de certificats d'économies d'énergie (CEE).

En l'absence de normes IFRS ou d'interprétations relatives à la comptabilisation des CEE, le traitement suivant est retenu dans les comptes consolidés :

- un passif est comptabilisé pour matérialiser l'obligation liée aux quantités mises à la consommation, si l'obligation est supérieure aux CEE détenus. Ce passif est valorisé sur la base du prix des dernières transactions ;
- un stock de CEE est comptabilisé lorsque les CEE détenus à la clôture excèdent l'obligation. Une provision est comptabilisée dans le cas contraire ;
- les CEE sont valorisés au coût unitaire pondéré (coût d'acquisition pour les CEE acquis ou coût de revient pour les CEE générés par des actions propres).

Si la valeur comptable des stocks de certificats à la clôture est supérieure à la valeur de marché, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

## 05. Comptes consolidés du groupe Esso S.A.F.

Notes annexes aux comptes consolidés

### Détail des stocks au 31 décembre 2024

Les stocks se décomposent comme suit :

#### Stocks

(millions d'euros)	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
<b>Produits pétroliers</b>		
<b>Pétrole brut</b>		
Valeur brute	571,0	791,3
Dépréciation	(12,0)	(34,0)
<b>Valeur nette</b>	<b>559,0</b>	<b>757,3</b>
<b>Produits intermédiaires et finis</b>		
Valeur brute	621,7	842,3
Dépréciation	(2,5)	(49,2)
<b>Valeur nette</b>	<b>619,2</b>	<b>793,1</b>
Valeur brute	1 192,7	1 633,6
Dépréciation	(14,5)	(83,2)
<b>Valeur nette des produits pétroliers</b>	<b>1 178,2</b>	<b>1 550,4</b>
<b>Autres stocks</b>		
Valeur brute	38,6	40,4
Dépréciation	(24,3)	(12,4)
<b>Valeur nette des autres stocks</b>	<b>14,3</b>	<b>28,0</b>
<b>Total (net)</b>	<b>1 192,5</b>	<b>1 578,4</b>

Quantités en stocks en KT	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Pétrole brut	1 091,7	1 442,1
Produits intermédiaires et finis	922,1	1 135,0
<b>Total (KT)</b>	<b>2 013,8</b>	<b>2 577,1</b>

#### Impact de la variation des stocks de produits pétroliers sur le résultat de l'exercice 2024

La valeur brute des produits pétroliers en stock au 31 décembre 2024 de 1 192,7 millions d'euros est en baisse de 440,9 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2023. Cette baisse provient principalement des inventaires associés à la raffinerie de Fos-sur-Mer cédée à la société Rhône Énergies en date du 1<sup>er</sup> novembre 2024 pour un total de 797 Kt.

Après prise en compte d'une dépréciation comptable des stocks, déterminée sur la base des cours au 31 décembre 2024, pour le montant de 14,5 millions d'euros et de la reprise de la dépréciation 2023 pour 83,2 millions d'euros (soit une reprise de dotation nette de 68,7 millions d'euros pour l'exercice 2024), l'impact sur le résultat de la variation de la valeur nette des stocks de produits pétroliers est une baisse de 372,2 millions d'euros.

#### Impact des effets stocks sur le résultat de l'année 2024

##### Effets stocks

(millions d'euros)	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
<b>Effet prix sur stocks</b>	<b>(57,6)</b>	<b>(174,3)</b>
<b>Provision pour dépréciation</b>		
Dotation	(14,5)	(83,3)
Reprise	83,3	88,6
<b>Valeur nette</b>	<b>68,8</b>	<b>5,3</b>
<b>Total effets stocks</b>	<b>11,2</b>	<b>(169,0)</b>

La dotation/reprise nette de la dépréciation comptable des stocks (calculée sur la base des cours à la date de clôture de l'exercice) et l'effet prix sur stocks constituent les effets stocks. L'effet prix sur stocks mesure l'impact estimé des fluctuations des coûts de matières premières et des produits finis.

L'effet prix sur stock inclus dans la valeur brute des produits pétroliers en stocks au 31 décembre 2024 est négatif de 57,6 millions d'euros. Après prise en compte de la reprise nette de dépréciation au 31 décembre 2024 pour le montant de 68,8 millions d'euros, l'impact total des effets stocks sur le résultat au 31 décembre 2024 est positif de 11,2 millions d'euros.

Sur la base du stock de produits pétroliers valorisé au 31 décembre 2024 et toutes choses égales par ailleurs, une hausse/baisse du coût de remplacement du pétrole brut de +/- 10 \$ par baril entraînerait une variation de l'effet prix sur stock estimé à environ +/- 158 millions d'euros.

À titre de référence de marché indicative, le coût de remplacement moyen d'un baril de Brent est passé d'environ 83 \$ (77 €)/baril en novembre 2023 puis à 78 \$ (71 €)/baril en décembre 2023, à 74 \$ (70 €)/baril en novembre 2024 puis à 74 \$ (71 €)/baril en décembre 2024. Le cours moyen à la clôture est passé de 78 \$ (70 €)/baril au 31 décembre 2023 à 81 \$ (78 €) au 31 décembre 2024.

### Impact de l'obligation de stockage stratégique

En tant qu'opérateur pétrolier, le groupe Esso S.A.F. est soumis à l'obligation de stockage stratégique. Le coût des stocks détenus par le Comité professionnel des stocks stratégiques pétroliers (CPSSP) est couvert par une redevance payée par tous les opérateurs pétroliers. Le montant de la charge comptabilisée en 2024 s'élève à 31 millions d'euros.

### Suivi des quotas d'émissions de gaz à effet de serre

Depuis la mise en place du Système d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre (SEQUE) au 1<sup>er</sup> janvier 2005, l'État attribue gratuitement des quotas d'émission de CO<sub>2</sub> aux sociétés exploitantes d'installations concernées par le SEQUE. Une quatrième phase du SEQUE a commencé en 2021. Elle durera jusqu'en 2030, avec une étape intermédiaire en 2025. Les quotas alloués pour chaque installation ont été publiés par la Commission européenne en juillet 2021, à partir des soumissions des raffineurs européens faites en 2019 de leurs émissions réelles en 2016/2017/2018.

Les quotas alloués à compter de 2021 ont été réduits d'environ 10 %. Dans le cadre de la nouvelle feuille de route climatique de la Commission européenne, le projet de révision de la directive ETS publié fin 2022 comprend une proposition d'accélérer cette réduction, le Pacte vert européen ayant pour ambition une réduction des émissions de 55 % en 2030 au lieu de 40 % (objectif *Fit for 55*).

### Quotas d'émissions de gaz à effet de serre

(milliers de tonnes)	quotas alloués	quotas restitués
Année 2021	1 690	2 585
Année 2022	1 690	2 407
Année 2023	1 690	2 610
Année 2024	1 694	2 249
<b>Total années 2021-2024</b>	<b>6 764</b>	<b>9 851</b>

### Note 2.3 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du groupe Esso S.A.F. est établi en conformité avec la norme IFRS 15 « produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec les clients ». L'IFRS 15 requiert l'identification des obligations de prestation pour le transfert des biens et services envers le client pour chaque contrat. Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque les obligations de prestation sont satisfaites sur la base du montant de rémunération que le groupe s'attend à recevoir en échange du transfert des biens et services au client.

#### Vente de biens

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il y a transfert à l'acheteur du contrôle des biens et que le montant peut être raisonnablement estimé. Ainsi les ventes de produits pétroliers sont enregistrées lors du transfert de propriété selon les termes du contrat. En revanche il exclut les facturations réciproques entre confrères dans le cadre des échanges de produits pétroliers qui font l'objet d'une inscription pour leur valeur nette au compte de résultat au niveau des variations de stocks.

#### Vente de prestations de services

Le revenu lié aux prestations de services est reconnu lorsque les services ont été rendus.

#### Droits d'accises

Les accises sont des droits ou taxes dont le montant est calculé sur la quantité de produits pétroliers mis à la consommation. Le montant des accises est fixé par l'État français et est payé directement par Esso S.A.F. aux autorités douanières et fiscales. Les accises sont ensuite facturées aux clients finaux en étant incluses dans le prix de vente. L'analyse des critères de la norme IFRS 15 a conduit le groupe à déterminer qu'il agit en tant que principal dans ces transactions de ventes. Le chiffre d'affaires comprend ainsi les droits d'accises collectés par le groupe sur la distribution de produits pétroliers. Pour le groupe Esso S.A.F. il s'agit principalement de la Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) présentée sur une ligne séparée dans la présentation détaillée de son chiffre d'affaires.

## 05. Comptes consolidés du groupe Esso S.A.F.

Notes annexes aux comptes consolidés

### Chiffre d'affaires : information sur la répartition entre produits et services

La répartition du chiffre d'affaires s'établit comme suit :

(millions d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Ventes de biens	15 863	17 183
Prestations de services	263	257
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	1 818	1 800
<b>Total</b>	<b>17 944</b>	<b>19 240</b>

La répartition du chiffre d'affaires par produit s'établit comme suit :

	Année 2024		Année 2023	
	milliers m <sup>3</sup>	millions d'euros	milliers m <sup>3</sup>	millions d'euros
Carburants aviation	1 229	769	1 211	830
Supercarburants automobile	5 257	3 162	5 334	3 450
Gazole et fioul domestique	9 401	6 761	9 201	7 604
Fuels lourds	962	416	1 088	510
Gaz de pétrole liquéfié	555	150	535	142
Produits semi-finis	3 631	1 603	4 160	1 810
<b>Ventes de carburants et combustibles</b>	<b>21 035</b>	<b>12 861</b>	<b>21 529</b>	<b>14 346</b>
<b>Ventes lubrifiants et spécialités</b>	<b>1 171</b>	<b>1 089</b>	<b>1 152</b>	<b>1 156</b>
<b>Total ventes de produits raffinés hors taxes</b>	<b>22 206</b>	<b>13 950</b>	<b>22 681</b>	<b>15 502</b>
Ventes de pétrole brut	3 963	1 914	3 594	1 681
<b>Total ventes de produits pétroliers hors taxes</b>	<b>26 169</b>	<b>15 864</b>	<b>26 275</b>	<b>17 183</b>
Ventes de services		263		257
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		1 817		1 800
<b>Chiffre d'affaires (hors TVA)</b>		<b>17 944</b>		<b>19 240</b>
<i>dont volumes de ventes en France de produits raffinés</i>	<i>17 187</i>		<i>16 906</i>	

#### Note 2.3.1 Chiffre d'affaires : information sur les clients

##### Repartition du chiffre d'affaires par catégorie de clients

(millions d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Groupe ExxonMobil	4 913	5 648
Autres sociétés pétrolières	716	924
Autres clients <sup>(1)</sup>	10 497	10 868
<b>Ventes de produits et services hors taxes</b>	<b>16 126</b>	<b>17 440</b>
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	1 818	1 800
<b>Chiffre d'affaires (hors TVA)</b>	<b>17 944</b>	<b>19 240</b>

(1) Un client représente plus de 10 % du chiffre d'affaires.

#### Note 2.3.2 Chiffre d'affaires : information sur les secteurs géographiques

(millions d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
France	15 601	16 358
Exportations	2 343	2 883
<b>Total</b>	<b>17 944</b>	<b>19 240</b>

## Note 2.4 Achats consommés et charges externes

Les achats consommés correspondent principalement aux achats de pétrole brut et de produits pétroliers.

(millions d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Achats consommés	(16 490,7)	(17 282,2)
Variation de la valeur brute des stocks matières premières et produits finis	(440,9)	(240,6)
Variation des autres stocks et comptes d'échanges	(13,8)	(4,3)
Effets de change opérationnels	(17,3)	21,4
Charges externes	(609,0)	(571,1)
<b>Total</b>	<b>(17 571,7)</b>	<b>(18 076,8)</b>

## Note 2.5 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels correspondent aux transactions inhabituelles qui sont significatives. Il s'agit notamment de transactions en dehors de l'activité normale du groupe bien que des transactions similaires aient pu se produire dans le passé ou risquent de se reproduire dans le

futur, telles que les coûts de remise en état des sites industriels inactifs, cessions d'actifs, dépréciation d'actifs, litiges majeurs ou d'autres éléments non récurrents.

(millions d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Cession de la raffinerie de Fos-sur-Mer	77,9	—
<b>Total autres produits opérationnels</b>	<b>77,9</b>	<b>—</b>
Provision pour dépréciation des actifs corporels	—	(28,1)
Provision remise en état de sites industriels inactifs	(6,8)	(19,4)
<b>Total autres charges opérationnelles</b>	<b>(6,8)</b>	<b>(47,5)</b>
<b>Total autres produits et charges opérationnels</b>	<b>71,1</b>	<b>(47,5)</b>

Les autres charges opérationnelles comprennent :

- aucune dotation pour dépréciation des actifs corporels n'a été constatée au 31 décembre 2024 contre une dotation de 28,1 millions d'euros en 2023, à la suite du test de dépréciation effectué conformément à la norme IAS 36.12 ;

- une dotation nette à la provision pour remise en état des sites industriels inactifs de 6,8 millions d'euros en 2024 contre 19,4 millions d'euros en 2023.

## Note 2.6 Créances clients et autres créances

Les créances et dettes sont inscrites en comptabilité au coût amorti. L'incidence de l'actualisation est prise en compte lorsqu'elle est significative. Les créances sont dépréciées à hauteur des pertes attendues dès lors qu'une preuve objective de défaillance existe à la date de la clôture. Les risques de non-recouvrement sont évalués sur la durée de vie de la créance. Par exception, les créances et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin

d'exercice. La différence résultant de la conversion est portée au compte de résultat.

Les créances commerciales du groupe Esso S.A.F. détenues sur les autres sociétés étrangères affiliées au groupe ExxonMobil sont évaluées à 115 millions d'euros au 31 décembre 2024.

### Créances clients et comptes rattachés

(millions d'euros)	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Créances clients et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	639,2	667,1
Créances clients et comptes rattachés groupe ExxonMobil	212,0	355,3
<b>Total</b>	<b>851,2</b>	<b>1 022,4</b>

## 05. Comptes consolidés du groupe Esso S.A.F.

Notes annexes aux comptes consolidés

### Ventilation des créances clients et comptes rattachés par ancienneté

#### Au 31 décembre 2024

(millions d'euros)	Montant brut des créances	Montant des dépréciations	Montant net des créances non échues	Montant net des créances non échues			
				0-1 mois	1 mois-2 mois	2 mois-3 mois	> 3 mois
Créances clients et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	639,2	—	586,6	19,6	17,7	—	15,3
Créances clients et comptes rattachés groupe ExxonMobil	212,0	—	212,0				
<b>Total</b>	<b>851,2</b>	<b>—</b>	<b>798,6</b>	<b>19,6</b>	<b>17,7</b>	<b>—</b>	<b>15,3</b>

#### Au 31 décembre 2023

(millions d'euros)	Montant brut des créances	Montant des dépréciations	Montant net des créances non échues	Montant net des créances non échues			
				0-1 mois	1 mois-2 mois	2 mois-3 mois	> 3 mois
Créances clients et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	667,1	—	656,8	7,6	1,9	—	0,8
Créances clients et comptes rattachés groupe ExxonMobil	355,3	—	355,3				
<b>Total</b>	<b>1 022,4</b>	<b>—</b>	<b>1 012,1</b>	<b>7,6</b>	<b>1,9</b>	<b>—</b>	<b>0,8</b>

#### Autres créances courantes

(millions d'euros)	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Personnel	0,8	0,9
Etat et collectivités <sup>(1)</sup>	8,2	32,6
Débiteurs divers	234,9	206,0
Charges constatées d'avance	31,6	28,5
<b>Total</b>	<b>275,5</b>	<b>268,0</b>

(1) Hors impôts courants actifs.

### Note 2.7 Fournisseurs et autres dettes

#### Dettes fournisseurs et comptes rattachés

(millions d'euros)	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Dettes fournisseurs et comptes rattachés hors groupe ExxonMobil	513,5	266,1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés groupe ExxonMobil	772,8	982,9
<b>Total</b>	<b>1 286,3</b>	<b>1 249,0</b>

#### Autres dettes courantes

(millions d'euros)	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Dettes fiscales et sociales <sup>(1)</sup>	315,8	423,1
Subventions	0,2	0,3
Créditeurs divers	182,1	120,5
Produits constatés d'avance	0,1	0,1
<b>Total</b>	<b>498,2</b>	<b>544,0</b>

(1) Hors impôts courants passifs.

## Note 2.8 Tableau de variation du besoin en fonds de roulement

## Variation du besoin en fonds de roulement

(millions d'euros)	Exercice 2024		Exercice 2023	
	Besoins	Dégagements	Besoins	Dégagements
<b>Variations des actifs</b>	—	—	—	—
Actifs financiers	—	5,1	—	22,6
Stocks	—	385,9	—	234,1
Créances clients et comptes rattachés	—	171,2	—	349,5
Autres créances	(7,5)	—	—	151,4
Impôts courants actifs	—	51,7	(98,0)	—
<b>Variations des passifs</b>				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	—	37,5	—	487,1
Autres dettes	(45,8)	—	—	116,8
Impôts courants passifs	—	—	(30,6)	—
<b>Total</b>	<b>(53,3)</b>	<b>651,4</b>	<b>(128,6)</b>	<b>1 361,5</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>		<b>598,1</b>		<b>1 232,9</b>

La baisse du besoin en fonds de roulement (BFR) de 598,1 millions d'euros provient principalement de la cession de la raffinerie de Fos-sur-Mer et des inventaires associés à cette cession et de la baisse des ventes.

Le groupe Esso S.A.F est exposé à des variations occasionnelles importantes de son BFR et dispose de lignes de financement pour y faire face (cf. note annexe 7.7).

## Note 3 Faits marquants de l'exercice

### Prix du pétrole brut et effets stocks

Les variations de prix du pétrole brut et des produits pétroliers ont un impact sur les résultats et sur la structure du bilan consolidé du groupe Esso S.A.F. par la variation qui résulte de la valeur des stocks évalués selon la méthode FIFO (*First In, First Out*).

Le groupe calcule des effets stocks comprenant d'une part l'effet prix sur stock, qui donne l'impact de la variation des cours du pétrole brut et des produits pétroliers sur la valeur de ses stocks, et d'autre part une dotation/reprise de provision pour dépréciation comptable des inventaires.

Par rapport à la valeur de ses stocks, le groupe Esso S.A.F. a adopté une gestion prudente afin de pouvoir faire face aux fluctuations de la valeur de ses inventaires en fin d'exercice, mettant en réserve lors de l'affectation du résultat de chaque exercice, dans un contexte de volatilité importante des cours du pétrole brut, la partie du résultat d'Esso S.A.F. correspondant à la variation annuelle des effets stocks.

En 2024, les effets stocks sont positifs de 11 millions d'euros contre des effets stocks négatifs de 169 millions d'euros en 2023. Les effets stocks ont un impact significatif sur le résultat opérationnel.

### Cession des activités raffinage et logistique du sud de la France à la société Rhône Énergies.

À l'issue du processus d'information et de consultation des instances représentatives du personnel entamé le 11 avril 2024 et après obtention des autorisations d'usage pour ce type de transaction, le groupe Esso S.A.F. a cédé au 1<sup>er</sup> novembre ses activités de raffinage et de logistique dans le sud de la France à la société Rhône Énergies, dont les actionnaires sont Entara LLC et Trafigura Pte Ltd.

Cette cession pour un montant net de 468 millions d'euros comprend la vente de la raffinerie Esso de Fos-sur-Mer (détenue par Esso Raffinage), d'autres actifs détenus par Esso

S.A.F. dont les dépôts de Toulouse, Vilette-de-Vienne et les inventaires détenus sur les sites cédés pour une quantité de 797 Kt.

Dans le cadre de cette cession, les salariés de la société Esso Raffinage et de la société Esso S.A.F. travaillant sur les sites concernés ont été transférés dans la nouvelle entité Rhône Énergies conformément à la réglementation en vigueur.

(en millions d'euros)

#### Résultat cession de la raffinerie de Fos-sur-Mer

Valeur de cession	119,5
Valeur comptable des actifs cédés	(65,4)
Coûts de la transaction	(26,0)
Diminution des engagements de retraite transférés	49,8
<b>Résultat de la cession avant impôts</b>	<b>77,9</b>
impôts courants et différés	(19,0)
<b>Résultat net de la cession</b>	<b>58,9</b>

### Projet de restructuration des activités de la société ExxonMobil Chemical France

La société ExxonMobil Chemical France (EMCF), affiliée du groupe ExxonMobil et cliente du groupe Esso S.A.F., a communiqué le 11 avril 2024 son projet d'arrêt définitif du vapocraqueur et ses unités aval de l'usine EMCF de Port-Jérôme-sur-Seine en 2024.

Ce projet ne concerne pas les opérations de la raffinerie Esso de Port-Jérôme-sur-Seine. Cependant, ce projet nécessite une adaptation des services mutualisés actuellement fournis par le groupe Esso S.A.F. à EMCF. Après consultation des instances représentatives du personnel, la réorganisation qui en découle sera mise en place d'ici fin 2025 pour un coût estimé à 39 millions d'euros pour le groupe Esso S.A.F. et intégralement pris en charge par EMCF.

## Note 4 Immobilisations incorporelles et corporelles

### Note 4.1 Principes comptables

#### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées par des logiciels et par d'autres actifs amortis sur la durée d'utilité des actifs concernés. Le groupe Esso S.A.F. dispose également d'actifs incorporels non amortis mais ne détient aucun actif de survaleur (*goodwill*).

#### Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 relative aux immobilisations corporelles, le groupe Esso S.A.F. applique la méthode des composants.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire. Les principales durées d'amortissement du groupe Esso S.A.F. sont les suivantes:

o Constructions	de 20 à 50 ans
o Installations industrielles	de 10 à 30 ans
o Autres immobilisations corporelles	de 5 à 25 ans

#### Dépréciation des actifs

Les valeurs nettes comptables des actifs immobilisés du groupe Esso S.A.F. font l'objet d'une revue afin d'identifier le risque de perte de valeur, conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs ». Lorsqu'une telle indication existe, leur valeur recouvrable doit être déterminée. Les facteurs considérés comme importants et pouvant conduire à une revue de perte de valeur sont notamment les événements et circonstances suivantes :

- une sous-performance significative par rapport aux résultats d'exploitation attendus fondés sur des données historiques et/ou estimées ;
- des changements significatifs relatifs à l'utilisation des actifs testés ou à la stratégie menée pour l'ensemble des activités ;
- des changements significatifs défavorables, présentant un caractère durable, affectant l'environnement économique.

Si de tels événements ou circonstances existent, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Si la valeur nette comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme ayant perdu de sa valeur et une perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat, par une dépréciation enregistrée dans le résultat opérationnel.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par référence à une estimation des flux futurs de trésorerie actualisés sur la base d'un taux d'actualisation correspondant au coût moyen pondéré du capital déterminé annuellement par le groupe (*Weighted Average Cost of Capital-WACC*). Lorsque la valeur recouvrable retenue correspond à la juste valeur diminuée des coûts de vente estimés, la juste valeur est déterminée par référence au prix qui serait reçu pour vendre l'actif lors d'une transaction ordonnée entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Les immobilisations du groupe Esso S.A.F. sont inscrites au bilan consolidé à leur prix d'acquisition conformément à la norme IAS 16, diminué des amortissements à l'exception de celles issues de la fusion avec Mobil Oil Française qui ont été estimées à leur juste valeur comme nouveau coût historique à la date de l'apport.

Les coûts liés aux arrêts des raffineries sont immobilisés comme des nouveaux composants au moment où ils sont encourus, amortis sur la période séparant deux grands arrêts et remplacés lors du nouvel arrêt.

Les tests de dépréciation sont réalisés a minima une fois par an sur les immobilisations à durée indéfinie ou non amortissables et dès qu'un indice de perte de valeur apparaît, que ce soit pour un actif amortissable ou non.

Les actifs immobilisés sont affectés à des Unités génératrices de trésorerie (UGT). Le groupe Esso S.A.F. considère une UGT unique correspondant à l'activité de raffinage-distribution qui depuis la vente de la raffinerie de Fos-sur-Mer en 2024, ne comprend plus qu'un seul groupe d'actifs correspondant à la raffinerie de Gravenchon incluant les actifs logistiques, commerciaux et de support qui en dépendent. Le groupe Esso S.A.F. n'a pas de survaleur (« *Goodwill* ») comptabilisée dans ses livres.

Lorsqu'un test sur les actifs d'une UGT fait ressortir une perte de valeur, après vérification de la valeur recouvrable des actifs pris isolément, la perte de valeur est affectée en premier lieu au *goodwill* (si existant) puis aux actifs de l'UGT au prorata de leurs valeurs comptables respectives, à la condition que la valeur comptable d'un actif particulier ne tombe pas en deçà de sa valeur d'utilité ou de sa juste valeur diminuée des coûts de cession.

Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures pour un actif autre qu'un *goodwill* doit être reprise si, et seulement si, il existe des changements favorables dans les estimations qui avaient conduit précédemment à une dépréciation.

La valeur comptable d'un actif, autre qu'un *goodwill*, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette des amortissements) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs.

Une perte de valeur relative à un *goodwill* (si existant) ne peut pas être reprise

Une information sur les tests de dépréciation effectués est donnée dans la note 4.3 ci-après.

### Note 4.2 Contrats de location

La norme IFRS 16 supprime la distinction entre la location simple et la location de financement établie par la norme IAS 17 et prévoit un principe unique de comptabilisation de tous les contrats de location au bilan des preneurs, avec la constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'usage de l'actif loué pendant la durée du contrat ;
- d'une dette au titre de l'obligation de paiements des loyers.

Au compte de résultat, la charge de loyer est remplacée par :

- l'amortissement du droit d'usage ;
- les intérêts de la dette de loyer.

### Note 4.3 Tests de dépréciation au 31 décembre 2024

Conformément à la norme IAS 36.12, le groupe a procédé à un test de dépréciation de ses actifs. Ce test a été réalisé par comparaison de la valeur recouvrable estimée du groupe d'actifs de la raffinerie de Gravenchon avec sa valeur nette comptable.

Pour déterminer la valeur recouvrable estimée des actifs testés sur la base de leur valeur d'utilité, la direction du groupe Esso S.A.F. est amenée à effectuer certains jugements, à retenir certaines estimations et hypothèses au regard d'éléments porteurs d'incertitude. Les hypothèses sous-tendant l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés reposent sur des prévisions internes tenant compte des conditions d'exploitation prévisionnelles de la raffinerie et d'hypothèses économiques du secteur qui représentent la meilleure estimation retenue par le management. Ces hypothèses intègrent notamment :

- des flux de trésorerie prévus pour 2025 et prévisions estimées sur la période 2026-2031 tenant compte de la baisse structurelle de la demande associée à la transition énergétique ;
- une valeur terminale actualisée calculée sur la base d'un flux normatif en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini de 0% ;
- du prix moyen du pétrole brut projeté à horizon 2030+ à 70 \$ / baril ;
- une conversion en euros des flux de trésorerie futurs après impôts établis en dollar à 1,05 \$/€ et actualisés à un taux d'actualisation de 8 % correspondant au coût moyen pondéré du capital d'Esso S.A.F. ;

Le résultat de ce test n'a pas conduit à la constatation d'une dépréciation des actifs corporels au 31 décembre 2024. Pour rappel, une dépréciation de 28,1 millions d'euros avait été constatée au 31 décembre 2023.

Par ailleurs, le groupe a choisi de ne pas appliquer l'IFRS 16 :

- à des contrats de location de 12 mois ou moins ;
- à des contrats de location dont l'actif sous-jacent est de faible valeur (~4 500 euros).

Dans le cadre de son activité, le groupe prend en location les principaux actifs suivants :

- Terrains, bâtiments et bureaux ;
- Matériels de transport, notamment pour les activités de distribution de produits pétroliers.

Les taux d'actualisation appliqués à ces contrats de location sont basés sur le taux d'emprunt marginal de la société preneuse.

En ligne avec les exigences normatives, le groupe Esso S.A.F. effectue ses tests de dépréciation sur la base de la configuration de son outil industriel tel qu'il existe au moment du test et intègre dans ses prévisions la baisse de la demande en produits pétroliers découlant de la transition énergétique et ses conséquences en termes de marges. Le pétrole continuera à jouer un rôle essentiel bien que réduit dans le mix énergétique des prochaines décennies, en particulier pour les usages où il représente l'énergie ou la matière première les mieux adaptées (comme notamment la pétrochimie). Les tests de dépréciation ne prennent pas en compte de futurs projets de transformation de l'outil industriel existant. Pour rappel, comme évoqué dans la partie perspective ces projets pourraient s'articuler autour des deux axes suivants :

- Atténuer les émissions des opérations et la consommation d'énergie ;
- Déployer des solutions technologiques bas carbone (captage et stockage du CO<sub>2</sub>, production de carburants liquides bas carbone, utilisation d'hydrogène bas carbone) ;

#### Sensibilité aux changements dans les hypothèses retenues

La modification de certaines hypothèses, notamment le taux d'actualisation ainsi que la parité euro/dollar, pourrait significativement affecter l'évaluation de la valeur d'utilité de l'UGT, et donc les résultats du test de dépréciation.

Les hypothèses structurantes du test de dépréciation au 31 décembre 2024 sont le taux d'actualisation de 8 % et le taux de change à 1,05 \$/€. L'effet sur la valeur d'utilité des variations raisonnablement possibles, liées à des scénarii différents de celui attendu selon nos meilleures estimations à ce jour, est présenté dans les tableaux ci-dessous. Ainsi, la modification des hypothèses retenues, se traduirait par la constatation d'une dépréciation telle que présentée dans les tableaux ci-dessous.

Les hypothèses retenues pour l'analyse de sensibilité sont :

- Variation du coût moyen pondéré du capital de  $\pm 0,50$  % autour de la valeur retenue de 8 % ;

- Modification de la parité \$/€ à 1,00 \$/€ et 1,10 \$/€ autour de la valeur retenue de 1,05 \$/€.

Taux d'actualisation 8%	parité \$/€		
	1,00	1,05	1,10
-0,50 %	–	–	–
inchangé	–	(*)	–
0,50 %	–	–	(7)

(\*) Correspond au cas central retenu qui ne conduit pas à la reconnaissance d'une dépréciation au 31/12/2024.

Ainsi, une hausse du taux d'actualisation de 0,50 % ne conduirait pas à la constatation d'une dépréciation.

Une variation du taux de change retenu de 0,05 \$/€ n'amènerait pas non plus à la constatation d'une dépréciation.

En complément des analyses de sensibilité basées sur la variation du coût moyen pondéré du capital et du taux de change, un cas théorique de sensibilité prenant en compte une baisse générale de 10 % de l'ensemble des flux de trésorerie futurs est détaillé ci-dessous. Ce cas est décliné selon les mêmes hypothèses de variation du coût moyen pondéré du capital et de variation du taux de change.

Taux d'actualisation 8%	parité \$/€		
	1,00	1,05	1,10
-0,50 %	(8)	(15)	(21)
inchangé	(56)	(60)	(64)
0,50 %	(98)	(101)	(103)

Ainsi une variation à la baisse de 10 % de l'ensemble des flux de trésorerie futurs, avec les hypothèses structurantes de taux d'actualisation de 8 % et de parité \$/€ de 1,05 conduirait à la constatation d'une dépréciation de 60 millions d'euros.

En outre, une sensibilité complémentaire théorique prenant en compte un taux de croissance à l'infini de la valeur terminale négatif de 1,5 % est déclinée ci-après selon les mêmes hypothèses de variation du coût moyen pondéré du capital et de variation du taux de change.

Taux d'actualisation 8%	parité \$/€		
	1,00	1,05	1,10
-0,50 %	–	–	–
inchangé	(20)	(26)	(32)
0,50 %	(58)	(62)	(66)

Dans ce cas de figure, avec les hypothèses structurantes de taux d'actualisation de 8 % et de parité \$/€ de 1,05 une dépréciation serait constatée pour 26 millions d'euros.

## 05. Comptes consolidés du groupe Esso S.A.F.

Notes annexes aux comptes consolidés

### Note 4.4 Tableau de variation des immobilisations incorporelles et corporelles

La situation au 31 décembre 2024 est la suivante et comprend les mouvements correspondants à la cession de la raffinerie de Fos-sur-Mer et des dépôts pétroliers Esso de Toulouse et Villette-de-Vienne.

#### Immobilisations incorporelles et corporelles

(millions d'euros)	Valeur en début de période	Acquisitions/ Dotations de la période	Cessions Mises hors service	Transferts	Valeur en fin de période
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Valeur brute <sup>(1)</sup>	164,5	0,1	(3,9)	0	160,7
Amortissements <sup>(1)</sup>	(115,0)	(9,6)	3,9	0	(120,7)
Dépréciation	(17,9)				(17,9)
<b>Valeur nette</b>	<b>31,6</b>	<b>(9,5)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>22,1</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>					
<b>Valeur brute</b>	<b>2 545,5</b>	<b>100,3</b>	<b>(626,8)</b>	<b>0</b>	<b>2 019,0</b>
Raffinage	2 413,5	98,0	(583,7)	0	1 927,8
Distribution	116,3	2,1	(39,7)	0	78,7
Droits d'utilisation des contrats de location	15,7	0,2	(3,4)	0	12,5
<b>Amortissements</b>	<b>(2 058,1)</b>	<b>(97,1)</b>	<b>589,8</b>	<b>—</b>	<b>(1 565,4)</b>
Raffinage	(1 980,6)	(88,4)	564,7	—	(1 504,3)
Distribution	(72,2)	(6,8)	22,7	0	(56,3)
Droits d'utilisation des contrats de location	(5,3)	(1,9)	2,4	0	(4,8)
<b>Valeur nette</b>	<b>487,4</b>	<b>3,2</b>	<b>(37,0)</b>	<b>0</b>	<b>453,6</b>

(1) Dont valeur de l'actif incorporel correspondant à un contrat d'approvisionnement exclusif en carburants pour une valeur nette en fin de période de 7,9 millions d'euros.

À titre de comparaison, la situation au 31 décembre 2023 était la suivante :

#### Immobilisations incorporelles et corporelles

(millions d'euros)	Valeur en début de période	Acquisitions/ Dotations de la période	Cessions Mises hors service	Transferts	Valeur en fin de période
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Valeur brute <sup>(1)</sup>	167,2	0,1	(2,8)	—	164,5
Amortissements <sup>(1)</sup>	(109,0)	(8,8)	2,8	—	(115,0)
Dépréciation	(17,9)				(17,9)
<b>Valeur nette</b>	<b>40,3</b>	<b>(8,7)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>31,6</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>					
<b>Valeur brute</b>	<b>2 547,6</b>	<b>59,9</b>	<b>(62,0)</b>	<b>—</b>	<b>2 545,5</b>
Raffinage	2 405,3	54,2	(46,0)	—	2 413,5
Distribution	116,1	5,1	(4,9)	0	116,3
Droits d'utilisation des contrats de location	26,2	0,6	(11,1)	0	15,7
<b>Amortissements</b>	<b>(2 004,7)</b>	<b>(98,8)</b>	<b>45,4</b>	<b>—</b>	<b>(2 058,1)</b>
Raffinage	(1 924,1)	(91,0)	34,5	—	(1 980,6)
Distribution	(71,8)	(4,1)	3,7	0	(72,2)
Droits d'utilisation des contrats de location	(8,8)	(3,7)	7,2	0	(5,3)
<b>Valeur nette</b>	<b>542,9</b>	<b>(38,9)</b>	<b>(16,6)</b>	<b>0</b>	<b>487,4</b>

(1) Dont valeur de l'actif incorporel correspondant à un contrat d'approvisionnement exclusif en carburants pour une valeur nette en fin de période de 15,7 millions d'euros.

## Note 5 Charges et avantages au personnel

### Note 5.1 Engagements de retraite et autres avantages assimilés

Les salariés d'Esso S.A.F. et Esso Raffinage perçoivent des indemnités au moment du départ à la retraite ainsi que des compléments de retraite versés après la liquidation de leur retraite aux régimes nationaux.

Ces avantages sont offerts à travers un régime à cotisations définies assurantiel, un plan d'épargne retraite d'entreprise unique (PERU) et des régimes à prestations définies dont la gestion s'effectue dans le cadre d'une Institution de gestion de retraite supplémentaire (IGRS ESSO). Par ailleurs, les plans de retraite en vigueur prévoient le bénéfice d'une couverture partielle des cotisations à la Mutuelle de l'industrie du pétrole.

Dans le cadre du régime à cotisations définies le groupe Esso S.A.F. n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes ; la charge qui correspond aux primes versées est prise en compte dans le résultat de l'exercice.

Les régimes à prestations définies ont été fermés aux nouveaux embauchés en 2019 et ne génèrent plus de nouveaux droits pour le personnel actif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Les droits à prestations correspondant aux services accumulés par le personnel actif au 31/12/2019 ont été arrêtés à cette date et l'engagement correspondant est réévalué à chaque clôture.

Ainsi, les engagements de retraite et assimilés non externalisés correspondant aux régimes à prestations définies sont inscrits au passif du bilan, et évalués conformément à la norme IAS 19 « avantages du personnel », suivant la méthode des unités de crédit projetées en fonction des hypothèses suivantes :

#### Note 5.1.1 Hypothèses retenues

Le calcul des provisions pour retraite et avantages assimilés intègre :

- un taux d'actualisation financière de 3,5% (taux de référence utilisé : Obligations d'entreprises cotées « AA ») ;
- un taux d'inflation à long terme de 2 % pour déterminer les salaires futurs ;
- un taux d'augmentation des salaires basé sur l'inflation intégrant des hypothèses d'augmentations individuelles ;
- des hypothèses de mortalité basées sur les tables générationnelles hommes/femmes publiées par l'INSEE (TGHF 2005).

#### Note 5.1.2 Réforme des retraites 2023

Cette réforme est entrée en application le 1<sup>er</sup> septembre 2023, conformément à la loi du 14 avril 2023. Pour les assurés soumis à la règle commune, l'âge de départ en retraite fixé initialement à 62 ans a été porté à 62 ans et 3 mois pour les personnes nées entre le 1<sup>er</sup> septembre 1961 et le 31 décembre 1961, et augmente d'un trimestre par année

- une hypothèse de date de départ en retraite ;
- un taux d'actualisation financière ;
- un taux d'inflation appliqué pour déterminer les salaires futurs ;
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel (courbe d'évolution) ;
- des hypothèses de mortalité ;
- des hypothèses de charges sociales ;
- l'engagement de retraite est réévalué au moins une fois par an.

En application de la norme IAS 19 révisée, les écarts actuariels sont comptabilisés en variation des capitaux propres pour un montant net de l'impôt différé correspondant avec en contrepartie une provision inscrite au passif du bilan. La variation des écarts actuariels de l'exercice est constatée dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.

Par ailleurs, les primes versées à l'occasion de la remise des médailles du travail font l'objet d'une provision également inscrite au passif du bilan par contrepartie au résultat.

Les hypothèses retenues par le groupe pour le calcul des engagements font l'objet d'une revue annuelle par l'actuaire externe en charge du calcul des obligations d'engagements de retraite.

#### Sensibilité des hypothèses :

- une variation de - 0,50/+ 0,50 point de l'écart actuariel (taux d'actualisation) entraînerait une variation des engagements de retraite de l'ordre de + 6 %/- 6 %. Une variation de - 2/+ 2 points de l'écart actuariel entraînerait une variation des engagements de l'ordre de + 22 %/- 23 %.
- une variation de - 1/+ 1 point de l'augmentation des salaires par rapport aux hypothèses d'évolution des salaires retenues entraînerait une variation des engagements de retraite de l'ordre de - 2 %/+ 2 %.

de naissance pour atteindre l'âge de 64 ans pour les personnes nées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1968. L'impact de cette réforme en 2023, sur le montant des engagements de retraite était un gain de 5 millions d'euros, non significatif au vu des montants de ceux-ci.

## 05. Comptes consolidés du groupe Esso S.A.F.

Notes annexes aux comptes consolidés

### Note 5.1.3 Préfinancement des retraites

Le groupe a effectué en 2024 un versement de 50 millions d'euros auprès d'un organisme de fonds de pension afin d'augmenter le montant des retraites sécurisées au titre des régimes à prestations définies de l'ensemble des retraités. Cette sécurisation permet de répondre à l'obligation qui est faite aux entreprises de sécuriser une fraction augmentant progressivement de 10 % à 50 % des droits à la retraite liquidés au titre des régimes de retraite à prestations définies

par l'article L137-11 selon un calendrier étalé jusqu'en 2030. Ce préfinancement est comptabilisé comme un actif du régime à la juste valeur en déduction du montant de la provision pour les engagements de retraite.

Au 31 décembre 2024, le montant des engagements de retraite du groupe consolidé non préfinancés s'établit à 336 millions d'euros.

### Note 5.1.4 Évolution sur l'exercice

Les engagements de retraite au 31 décembre 2024 sont ventilés comme suit :

#### Engagements de retraite

(millions d'euros)	Total
<b>Engagements au 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	<b>854,2</b>
- Coût des services rendus	9,9
- Charge d'intérêts	34,4
- Autres (dont cession raffinerie de Fos-sur-Mer...)	(49,9)
<b>Charge/(produit) de l'exercice</b>	<b>(5,6)</b>
Écarts actuariels reconnus en autres éléments du résultat global <sup>(1)</sup>	13,4
Prestations versées	(43,8)
Taxes versées	(15,0)
<b>Engagements de retraite au 31 décembre 2024</b>	<b>803,2</b>
<b>Variation de la valeur des placements</b>	
<b>Valeur actuelle des placements au 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	<b>(404,1)</b>
Cotisations versées	(50,0)
Prestations versées	19,1
Produits financiers attendus des placements	(24,9)
Gains ou pertes réels sur produits financiers des placements	(7,1)
<b>Valeur des placements au 31 décembre 2024</b>	<b>(467,0)</b>
<b>PROVISION POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE</b>	<b>336,2</b>

(1) Les écarts actuariels de la période sont constatés dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.

La situation des engagements de retraite au 31 décembre 2023 était la suivante :

### Engagements de retraite

(millions d'euros)	Total
<b>Engagements au 1<sup>er</sup> janvier 2023</b>	<b>813,0</b>
- Coût des services rendus	9,6
- Charge d'intérêts	23,6
- Autres	(5,2)
<b>Charge/(produit) de l'exercice</b>	<b>28,0</b>
Écarts actuariels reconnus en autres éléments du résultat global <sup>(1)</sup>	101,5
Prestations versées	(44,9)
Taxes versées	(43,4)
<b>Engagements de retraite au 31 décembre 2023</b>	<b>854,2</b>
<b>Variation de la valeur des placements</b>	
<b>Valeur actuelle des placements au 1<sup>er</sup> janvier 2023</b>	<b>(207,1)</b>
Cotisations versées	(190,0)
Prestations versées	8,5
Gains ou pertes réels sur produits financiers des placements	(15,5)
<b>Valeur des placements au 31 décembre 2023</b>	<b>(404,1)</b>
<b>PROVISION POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE</b>	<b>450,1</b>

(1) Les écarts actuariels de la période sont constatés dans le résultat global par contrepartie en capitaux propres.

### Note 5.1.5 Paiements des retraites effectués en 2024 et montants prévisionnels 2025

Les paiements effectués au titre des prestations définies se sont élevés en 2024 à 24,7 millions d'euros. Les versements à effectuer en 2025 sont estimés à 28 millions d'euros.

Les montants versés pour le régime à cotisations définies ainsi que pour l'abondement prévu dans le cadre du plan d'épargne pour la retraite d'entreprise unique (PERU) se sont élevés en 2024 à 6,2 millions d'euros. Pour 2025, les versements à effectuer sont évalués à un montant de 6 millions d'euros.

### Note 5.1.6 Nature des placements effectués par l'organisme de fonds de pension

#### Composition du portefeuille des placements

	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Actions	27 %	20,0 %
Obligations	63 %	48,0 %
Disponibilités	10 %	32,0 %

### Note 5.1.7 Nature des provisions de retraite et autres avantages assimilés inscrites au bilan

#### Provisions pour retraite et autres avantages assimilés

(millions d'euros)	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Provisions pour retraite	336,2	450,1
Provisions pour les médailles du travail	2,2	2,6
<b>Total</b>	<b>338,4</b>	<b>452,7</b>

## 05. Comptes consolidés du groupe Esso S.A.F.

Notes annexes aux comptes consolidés

### Note 5.2 Paiements fondés sur des actions

Des paiements sous forme d'actions ou unités d'actions d'Exxon Mobil Corporation sont effectués à certains employés des sociétés du groupe Esso S.A.F.

Ces attributions d'actions ou unités d'actions par ExxonMobil sont prises en compte par le groupe Esso S.A.F. conformément à la norme IFRS 2 « paiements fondés sur des actions ». La charge correspondante est déterminée à partir du montant des attributions valorisées au prix de marché de l'action ExxonMobil converti en euros le jour de l'attribution et étalée sur la période d'acquisition des actions.

Le groupe Esso S.A.F. ne supporte pas la charge réelle de ces paiements en actions par ExxonMobil qui sont comptabilisés

comme une contribution en capital. L'application de l'IFRS 2 est donc sans impact sur les capitaux propres du groupe après prise en compte du résultat de l'exercice comme cela est détaillé dans le tableau d'analyse de variations des capitaux propres.

Au titre de l'année 2024, la charge ainsi calculée est comptabilisée dans les charges de personnel du groupe Esso S.A.F. pour un montant de 2,7 millions d'euros (3,2 millions d'euros en 2023).

### Note 5.3 Opérations avec les dirigeants

Le montant des rémunérations et des avantages de toute nature versés par Esso S.A.F. à ses mandataires sociaux dirigeants au cours de l'exercice 2024 s'élève à 254 milliers d'euros (245 milliers d'euros en 2023). Au 31 décembre 2024,

l'engagement du groupe Esso S.A.F. au titre des retraites des mandataires sociaux dirigeants salariés est de 814 milliers d'euros (775 milliers d'euros au 31 décembre 2023).

### Note 5.4 Effectif moyen du groupe Esso S.A.F.

L'effectif moyen du groupe au 31 décembre 2024 se décompose comme suit :

(millions d'euros)	Effectif salarié		Effectif mis à disposition de l'entreprise	
	Année 2024	Année 2023	Année 2024	Année 2023
Cadres	403	438	10	10
Agents de maîtrise, employés et techniciens	929	965	13	18
Ouvriers	149	167	6	3
<b>Total</b>	<b>1 481</b>	<b>1 570</b>	<b>29</b>	<b>31</b>

L'effectif salarié comprend les titulaires, les temporaires, l'effectif à temps partiel, les malades de longue durée, mais ne comprend pas l'effectif détaché hors du groupe Esso S.A.F. L'effectif salarié en congé de fin de carrière est également exclu.

L'effectif mis à la disposition de l'entreprise comprend l'effectif fourni par des entreprises de travail temporaire et l'effectif « détaché » par d'autres sociétés du groupe ExxonMobil.

## Note 6 Impôts

### Note 6.1 Impôts sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et les impôts différés des sociétés consolidées.

Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en autres éléments du résultat global sont comptabilisés en autres éléments du résultat global par capitaux propres et non dans le compte de résultat.

Conformément à la norme IAS 12 « impôts sur le résultat », les impôts courants correspondants aux créances et dettes d'impôts sur les sociétés sont présentés sur une ligne spécifique du bilan.

Le montant de l'impôt constaté au titre de l'exercice 2024 est une charge d'impôt pour un montant de 30,8 millions d'euros contre une charge d'impôt de 27,5 millions d'euros en 2023.

Le résultat avant impôts des activités poursuivies est un profit de 137,3 millions d'euros contre un profit de 704 millions d'euros en 2023.

Le montant de l'impôt constaté dans le résultat 2023 consolidé comprenait une reprise de la provision constituée en 2022 pour la contribution exceptionnelle de solidarité de 111 millions d'euros imposée par l'Union européenne en septembre 2022. Il s'agissait d'une contribution sur les producteurs et les raffineurs de pétrole, de gaz et de charbon, destinée à faire face aux conséquences provoquées par l'invasion de l'Ukraine par la Russie provisionnée dans les comptes 2022 pour un montant de 119,4 millions d'euros et reprise en 2023 pour un montant de 111 millions d'euros après publication de textes complémentaires en 2023.

La charge d'impôt 2023 s'analyse comme suit :

### Impôts courants et différés

(millions d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
<b>Bénéfice net ou Perte nette avant impôt</b>	<b>137,3</b>	<b>704,0</b>
Taux d'imposition	25,83 %	25,83 %
<b>Impôt théorique</b>	<b>(35,5)</b>	<b>(181,8)</b>
<b>Incidence</b>		
- des charges et produits non taxables	6,2	5,4
- déficit fiscal activé	—	38,6
- contribution temporaire de solidarité	—	111,1
- divers	(1,5)	(0,8)
<b>Impôt réel des activités poursuivies</b>	<b>(30,8)</b>	<b>(27,5)</b>
Dont :		
Impôt courant	(7,1)	53,0
Impôt différé	(23,7)	(80,5)

### Note 6.2 Impôts différés

Les impôts différés sont constatés sur les différences temporaires existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs enregistrés au bilan, ainsi que sur le déficit fiscal du groupe. En application de l'IAS 12.74, les actifs et les passifs d'impôts différés sont compensés et présentés pour un montant net dans l'état de la situation financière du groupe. La somme des actifs (passifs) d'impôts différés ainsi compensée est classée en actifs (passifs) non courants.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptés à la date de la clôture.

Les impôts différés actifs sont comptabilisés dans la mesure où leur recouvrement est probable.

Le montant des impôts différés par catégorie de différences temporaires se répartit comme suit :

Impôts différés (millions d'euros)	Au 31 décembre 2024		Au 31 décembre 2023	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
Impôts différés sur les provisions réglementées		(89,9)	—	(124,6)
Impôts différés sur les décalages temporaires	14,0		3,2	—
Impôts différés sur les immobilisations corporelles et incorporelles	5,7		47,4	—
Impôts différés sur les participations		(4,6)	—	(4,8)
Impôts différés sur les provisions pour retraite	86,8		116,3	—
Impôts différés sur les provisions pour inspections metal (annulation)		(43,4)	—	(54,4)
Impôts différés sur déficits reportables	37,7		45,2	—
<b>Total</b>	<b>144,2</b>	<b>(137,9)</b>	<b>212,1</b>	<b>(183,8)</b>
<b>Compensation des impôts différés actifs/passifs</b>	<b>6,3</b>	<b>—</b>	<b>28,3</b>	<b>—</b>

Au 31 décembre 2024, la perte fiscale reportable du groupe Esso S.A.F. s'établit à 146 millions d'euros en baisse de 29 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2023 et est intégralement activée à fin décembre 2024.

Ainsi, le montant du déficit fiscal activé au 31 décembre 2024 s'établit à 146 millions d'euros contre un montant de 175 millions d'euros au 31 décembre 2023. Ce déficit donne lieu à la reconnaissance d'actifs d'impôts différés s'élevant à 37,7 millions d'euros au 31 décembre 2024 (45,2 millions d'euros au 31 décembre 2023).

Le groupe considère que la période probable de consommation des pertes fiscales reportables donnant lieu à la reconnaissance d'actifs d'impôts différés, alignée sur celle du test de dépréciation IAS 36, ne peut excéder 7 ans compte

tenu de la nature de son activité industrielle et de la durée des cycles des marchés sur lesquels il opère. Les déficits non consommés au-delà de 7 ans ne donnent donc pas lieu à la reconnaissance d'un actif d'impôts différés en raison de l'incertitude pesant sur leur utilisation.

Cette probabilité tient compte de perspectives de résultat opérationnel établies à partir de prévisions de marges de raffinage à partir de 2025 intégrant des projections de marges tenant compte de la baisse structurelle de la demande associée à la transition énergétique d'une part et par une offre concurrentielle accrue en provenance de nouvelles capacités de production hors d'Europe d'autre part. Ces perspectives intègrent également un prix du pétrole brut à 70 \$/baril<sup>(1)</sup>, une parité euro/dollar à 1,05, et tiennent

<sup>(1)</sup> Niveau moyen projeté à horizon 2030+ par des experts des marchés pétroliers extérieurs au groupe Esso S.A.F.

## 05. Comptes consolidés du groupe Esso S.A.F.

Notes annexes aux comptes consolidés

compte du plafonnement de l'utilisation de nouvelles pertes fiscales potentielles pouvant en résulter.

Sensibilité : une baisse uniforme de 10 % du résultat opérationnel sur les 7 prochaines années (période servant de référence à la consommation des pertes fiscales reportables)

### Note 6.3 Pilier II

En octobre 2021, 136 des 140 juridictions membres du Cadre inclusif OCDE/G20 sur le BEPS (Base Erosion Profit Shifting) ainsi que le G20 ont adhéré à une Déclaration sur une solution reposant sur deux Piliers pour résoudre les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie.

L'un des deux "Piliers" (Pilier 2/Pillar 2) des travaux en cours de l'OCDE concerne notamment l'instauration d'un taux minimum mondial d'imposition de 15 % sur les bénéfices des entreprises multinationales dans le champ d'application du dispositif.

n'aurait pas de conséquence sur le montant du déficit activé à fin décembre 2024.

Les prévisions de résultats taxables estimés par le groupe s'appuient sur celles utilisées pour la réalisation du test de dépréciation des actifs corporels.

Ce dispositif s'est matérialisé par l'inclusion dans la loi de finances 2024 d'un nouveau chapitre entier dans le Code général des impôts mettant en œuvre ces mesures qui se sont appliquées à compter de 2024 avec la mise en place d'un impôt national complémentaire (INC), qui consiste à prélever cet impôt complémentaire auprès d'une ou plusieurs entités constitutives situées en France si une sous-imposition par rapport au taux plancher de 15 % est constatée à leur niveau.

Après analyse de la portée des règles du modèle de l'OCDE, aucune exposition fiscale significative n'a été identifiée qui pourrait impacter les sociétés du groupe Esso S.A.F. en France.

## Note 7 Actifs et passifs financiers, financement et endettement net

### Note 7.1 Principes comptables

#### Actifs et passifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définies par la norme IFRS 9 :

- les actifs et passifs financiers non courants du groupe Esso S.A.F. comprennent les participations non consolidées évaluées à leur juste valeur par autres éléments du résultat global avec recyclage ultérieur en résultat ainsi que des prêts évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale puis au coût amorti ;
- les actifs et passifs financiers courants comprennent les créances et les dettes financières courantes avec les autres sociétés affiliées au groupe ExxonMobil, évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale puis au coût amorti.

Comme précisé dans la section Principaux facteurs de risques relative aux fluctuations des marchés de l'aval pétrolier, Esso S.A.F. réalise des transactions d'achat et de vente de matières premières et de produits pétroliers suivant les besoins opérationnels de ses raffineries et l'optimisation de la gestion de sa production et de ses stocks. Le groupe Esso S.A.F. a retenu la classification *own use* prévue par l'IFRS 9 pour l'ensemble de ses contrats d'achats/ventes de matières premières ou de produits pétroliers, quotas de CO<sub>2</sub> ou de certificats d'économie d'énergie.

#### Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par l'IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères ».

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des transactions. Les écarts résultant de la conversion aux cours de clôture des soldes des transactions concernées sont constatés en résultat.

Les effets de change opérationnels liés aux transactions commerciales sont enregistrés dans la rubrique « Achats consommés et charges externes ». Les effets de change liés aux transactions financières sont enregistrés dans la rubrique « autres produits et charges financiers ».

#### Disponibilités

La trésorerie excédentaire du groupe est placée au sein du groupe ExxonMobil à des conditions de marché.

**Note 7.2 Produits et charges financiers**

(millions d'euros)	Exercice 2024	Exercice 2023
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	44,2	20,8
Dividendes versés par les filiales non consolidées	21,5	19,0
<b>Total produits financiers</b>	<b>65,7</b>	<b>39,8</b>
Coût de l'endettement financier brut	—	(3,3)
Autres charges financières	(1,4)	0,0
<b>Total charges financières</b>	<b>(1,4)</b>	<b>(3,3)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>64,3</b>	<b>36,5</b>

**Note 7.3 Actifs financiers non courants et courants****Note 7.3.1 Actifs financiers non courants**

La situation au 31 décembre 2024 est la suivante :

**Actifs financiers**

(millions d'euros)	Au 31 décembre 2023	Augmentations	Diminutions	Variation de la juste valeur <sup>(1)</sup>	Au 31 décembre 2024
Actifs financiers évalués au coût amorti	0,5	—	—	—	0,5
Autres actifs financiers évalués à la juste valeur par contrepartie en capitaux propres <sup>(1)</sup>	173,9	—	(1,4)	(5,1)	167,4
Autres immobilisations financières	0,1	—	—	—	0,1
<b>Total</b>	<b>174,5</b>	<b>—</b>	<b>(1,4)</b>	<b>(5,1)</b>	<b>168,0</b>

(1) Titres de participation non consolidés évalués à la juste valeur par contrepartie en capitaux propres recyclables en résultat net.

À titre de comparaison, la situation au 31 décembre 2023 était la suivante :

**Actifs financiers**

(millions d'euros)	Au 31 décembre 2022	Augmentations	Diminutions	Variation de la juste valeur <sup>(1)</sup>	Au 31 décembre 2023
Actifs financiers évalués au coût amorti	0,6	—	(0,1)	—	0,5
Autres actifs financiers évalués à la juste valeur par contrepartie en capitaux propres <sup>(1)</sup>	196,5	—	—	(22,6)	173,9
Autres immobilisations financières	0,1	—	—	—	0,1
<b>Total</b>	<b>197,2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>(22,6)</b>	<b>174,5</b>

(1) Titres de participation non consolidés évalués à la juste valeur par contrepartie en capitaux propres recyclables en résultat net.

## 05. Comptes consolidés du groupe Esso S.A.F.

Notes annexes aux comptes consolidés

### Note 7.3.2 Tableau des actifs financiers évalués à la juste valeur

#### Sociétés ou groupe de sociétés

(milliers d'euros)	Montant des capitaux propres hors résultat de l'exercice <sup>(1)</sup>	Chiffre d'affaires de l'exercice <sup>(1)</sup>	Bénéfice ou (perte) de l'exercice <sup>(1)</sup>	Quote-part du capital détenu (%)	Valeur des titres dans les comptes sociaux <sup>(1)</sup>	Méthode de revalorisation	Hiérarchisation de la juste valeur	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
<b>1- Filiales (supérieures à 50% du capital détenu par le groupe Esso S.A.F.)</b>								
Société des Stockages Pétroliers du Rhône (SPR)	7 187	4 226	1	50,01	—	B	niveau 3	0
<b>Sous-total filiales</b>	<b>7 187</b>	<b>4 226</b>	<b>1</b>		<b>—</b>			<b>0</b>
<b>2- Participations (comprises entre 20 et 50% du capital détenu par le groupe Esso S.A.F.)</b>								
- Société Pétrolière du Val de Marne (SPVM)	6 083	4 382	234	48,00	4	B	niveau 3	0
- Société du Pipeline de la Raffinerie de Lorraine (SPLRL)	5 414	2 534	(1)	43,00	—	B	niveau 3	0
- Société de Gestion des Produits Pétroliers (SOGEP)	15 314	7 311	244	37,00	4 978	B	niveau 3	0
- Société pétrolière du Bec d'Ambès (SPBA)	17 756	13 999	2 153	34,00	2 592	B	niveau 3	732
- Raffinerie du Midi (RM)	19 614	22 746	7 351	33,00	2 790	B	niveau 3	2 450
- Société de Manutention de Carburants Aviation (SMCA)	46 171	59 659	18 117	33,00	554	B	niveau 3	1 000
- Dépôts de Pétrole Côtiers (DPC)	16 930	13 521	2 184	26,00	426	B	niveau 3	283
<b>Sous-total participations comprises entre 20 et 50 %</b>	<b>127 282</b>	<b>124 152</b>	<b>30 282</b>		<b>11 344</b>			<b>4 465</b>
<b>3- Participations (inférieures à 20 % du capital détenu par le groupe Esso S.A.F.)</b>								
- Autres participations évaluées à la juste valeur	117 006	348 278	80 991		11 208	M (A,B,C,D)	niveau 3	12 496
<b>Sous-total participations inférieures à 20 %</b>	<b>117 006</b>	<b>348 278</b>	<b>80 991</b>		<b>11 208</b>			<b>12 496</b>
<b>TOTAL</b>	<b>251 475</b>	<b>476 656</b>	<b>111 274</b>		<b>22 552</b>			<b>16 961</b>

**Sociétés ou groupe de sociétés**

(milliers d'euros)	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023	Variation
Juste valeur des titres <sup>(2)</sup>	167 500	173 900	(6 400)
Valeur des titres dans les comptes sociaux	(22 600)	(23 900)	1 400
<b>Revalorisation à la juste valeur comptabilisée en résultat global</b>	<b>144 900</b>	<b>150 000</b>	<b>(5 000)</b>

Les données relatives aux filiales et participations détenues à plus de 20 % par le groupe Esso S.A.F. ne sont pas jugées significatives au regard du périmètre de consolidation du groupe Esso S.A.F. Sur la base des données 2023, ces filiales et participations représentent seulement 2,42 % de l'actif total du groupe Esso S.A.F., 2,02 % du passif hors capitaux propres et 0,71 % du chiffre d'affaires.

Le pourcentage d'intérêt ou quote-part du capital détenu est égal au pourcentage de contrôle pour les participations détenues.

(1) Données de l'exercice 2023.

(2) Conformément à la norme IFRS 7, la revalorisation de certaines participations non consolidées a été classée selon les 3 niveaux de hiérarchisation de la juste valeur définis par la norme en fonction de la méthode utilisée :

- niveau 1 : valorisation basée sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- niveau 2 : valorisation fondée sur des données autres que des prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (tel qu'un prix) ou indirectement (calculées à partir d'un autre prix) ;
- niveau 3 : valorisation estimée d'après des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

Les revalorisations à la juste valeur effectuées sont toutes classées en niveau 3 et ont été évaluées suivant les méthodes détaillées ci-dessous. Ce mode de valorisation est considéré par le groupe comme répondant le mieux à sa stratégie d'investissement industriel :

- méthode A : valorisation sur la base de l'actualisation à l'infini du dividende historique ou des dividendes prévus sur les 3 années à venir (en fonction des données disponibles) ;
- méthode B : valorisation sur la base de l'actualisation à l'infini des flux de trésorerie prévus sur 4 à 5 années à venir (en fonction des données disponibles) ;
- méthode C : valorisation sur la base d'un multiple d'EBITDA ;
- méthode D : valorisation par référence à des transactions réelles ;
- méthode (M) : valorisation par une combinaison des méthodes A/B/C/D telles que détaillées ci-dessus.

La méthode (A) est utilisée pour les participations présentant un résultat et un dividende stable ou en progression régulière. Le choix d'une période de 3 ans minimum pour le dividende historique moyen est guidé par le caractère représentatif du dividende moyen qui en découle. Au 31 décembre 2024, le taux d'actualisation retenu est de 8 % stable par rapport au taux d'actualisation retenu pour 2023.

L'actualisation des flux futurs de trésorerie de la méthode (B) est réalisée d'après une prévision à 4-5 ans (en fonction des données disponibles) puis extrapolée pour la valeur terminale. Cette valeur terminale est ajustée à partir de 2030 pour tenir compte d'une baisse de la demande européenne en carburants et combustibles liquides sur le long terme. Le taux d'actualisation retenu est de 8 % au 31 décembre 2024 identique à celui retenu au 31 décembre 2023.

Le taux de croissance à l'infini retenu est de 0 %.

Sensibilité des hypothèses : une variation du taux d'actualisation après impôt de +1 % entraînerait une baisse de 8,5 millions d'euros sur la valorisation des participations au 31 décembre 2024. Une variation des hypothèses projetées d'excédent brut d'exploitation de -10 % aurait un impact négatif de 11,3 millions d'euros sur la valorisation des participations au 31 décembre 2024.

La variation de la juste valeur est comptabilisée en capitaux propres après déduction de l'impôt différé correspondant.

**Note 7.3.3 Tableau des filiales consolidées**

En application de la norme IFRS 12, les informations financières concernant les filiales consolidées comprises dans le périmètre d'intégration du groupe Esso S.A.F. et consolidées selon la méthode de l'intégration globale sont détaillées ci-dessous :

(millions d'euros)

Année 2024	Esso Raffinage	Worex
<b>Pourcentage de détention</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
<b>INFORMATIONS FINANCIÈRES</b>		
- Actifs non courants	425,3	8,7
- Actifs courants	552,2	151,9
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>977,5</b>	<b>160,6</b>
- Capitaux propres part de l'entité	558,2	15,9
- Passifs non courants	243,5	1,0
- Passifs courants	175,8	143,7
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>977,5</b>	<b>160,6</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>156,8</b>	<b>9,2</b>

## 05. Comptes consolidés du groupe Esso S.A.F.

Notes annexes aux comptes consolidés

### Note 7.4 Créances financières court terme

Ce poste, dont le solde s'élève à 13,5 millions d'euros au 31 décembre 2024 (8,8 millions d'euros au 31 décembre 2023) correspond aux créances financières courantes du groupe Esso S.A.F. sur d'autres sociétés affiliées au groupe ExxonMobil.

Elles sont évaluées selon la méthode du coût amorti et résultent pour la plupart de l'application de conventions de trésorerie ou de prêt à court terme en euros. Les sommes avancées sont rémunérées sur la base de taux variables sur une référence €STER (*Euros Short Term Rate*).

### Note 7.5 Passifs financiers

#### Note 7.5.1 Endettement long terme

##### Endettement long terme

(millions d'euros)	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Contrats de location <sup>(1)</sup>	6,2	7,8
<b>Total</b>	<b>6,2</b>	<b>7,8</b>

(1) Contrats de location-simple constitués principalement de baux commerciaux.

La société n'a pas recours à des emprunts obligataires.

#### Note 7.5.2 Endettement court terme

##### Endettement court terme

(millions d'euros)	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Compte groupe passif financier <sup>(1)</sup>	8,3	7,5
Avance financière reçue	–	12,9
Contrats de location	1,4	2,4
Banque créditrice	0,6	9,7
<b>Total</b>	<b>10,3</b>	<b>32,5</b>

(1) Le compte courant financier correspond à des dettes en euros liées à des conventions de trésorerie ou d'emprunt avec les sociétés affiliées au groupe ExxonMobil. Les sommes avancées sont rémunérées sur la base de taux de marché sur une référence €STER (*Euros Short Term Rate*) et le risque de taux n'est pas couvert par des instruments dérivés.

### Note 7.6 Variation de l'endettement financier net du groupe

#### Calcul de l'endettement net du groupe

(millions d'euros)	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Endettement long terme	(6,2)	(7,8)
Endettement court terme	(10,3)	(32,5)
Créances financières court terme	13,5	8,8
Disponibilités	1 495,6	1 046,9
<b>Montant de l'endettement net</b>	<b>1 492,6</b>	<b>1 015,4</b>

**Variation de l'endettement financier net**

(millions d'euros)	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023	Variation
Endettement long terme	(6,2)	(7,8)	1,6
Endettement court terme hors banque créditrice	(9,7)	(22,8)	13,1
Créances financières court terme	13,5	8,8	4,7
<b>Total endettement financier</b>	<b>(2,4)</b>	<b>(21,8)</b>	<b>19,4</b>
Banque créditrice	(0,6)	(9,7)	9,1
Disponibilités	1 495,6	1 046,9	448,7
<b>Total trésorerie nette</b>	<b>1 495,0</b>	<b>1 037,2</b>	<b>457,8</b>
<b>Total endettement net</b>	<b>1 492,6</b>	<b>1 015,4</b>	<b>477,2</b>

**Analyse de la variation de l'endettement financier net**

(millions d'euros)	Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024	Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023	Variation
<b>Endettement financier net au début de la période</b>	<b>1 015,4</b>	<b>(751,2)</b>	<b>1 766,6</b>
Flux net de trésorerie généré par l'exploitation	649,1	1 846,0	(1 196,9)
Flux net de trésorerie généré par les opérations d'investissement	21,1	(53,1)	74,2
Flux net de trésorerie généré par les opérations de financement avant variation de l'endettement (dividendes mis en paiement)	(192,8)	(25,7)	(167,1)
Hausse de l'endettement liée aux nouvelles conditions contractuelles du contrat de location-simple	(0,2)	(0,6)	0,4
<b>Endettement financier net à la fin de la période</b>	<b>1 492,6</b>	<b>1 015,4</b>	<b>477,2</b>

Note :

- le détail de chacun des flux mentionnés figure dans le tableau des flux de trésorerie ;
- un montant positif reflète une position financière nette excédentaire ;
- un montant négatif reflète une position financière nette négative.

**Note 7.7 Financement du groupe Esso S.A.F.**

Au 31 décembre 2024 le groupe dispose de lignes de financement comme détaillé ci-dessous :

Millions d'euros (montants excédentaires entre parenthèses)			Montant d'utilisation de crédit au 31/12/2024	Échéance	Existence ou non de couvertures / taux fixe ou variable
Principales lignes de financement disponibles	Contrepartie	Limites de crédit			
Court terme	Société Générale	50	—	Février 2025	Non / taux variable
Court terme	EMCH (*)	1 100	(1 496)	Indéterminée	Non / taux variable

(\*) EMCH (ExxonMobil Capital Hungary KFT.) est une société de financement du groupe ExxonMobil.

**Note 8 Autres provisions et passifs éventuels****Note 8.1 Tableau de variation des autres provisions**

Une provision est constituée lorsque :

- le groupe a une obligation juridique, contractuelle ou implicite résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont évaluées en application de la norme IAS 37 en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Les provisions pour retraite et autres engagements assimilés sont détaillés dans la note 4 « charges et avantages au personnel ».

Concernant les installations qu'elles exploitent, la société Esso S.A.F. et ses filiales constituent des provisions pour remise en état des sites, soit pour couvrir une obligation qui pourrait résulter d'une décision d'arrêt ferme et définitif d'une installation, soit pour couvrir des obligations actuelles, qui viendraient à naître en cours d'exploitation, ou qui résulteraient d'une obligation contractuelle, et qui remplissent les critères de provisionnement de l'IAS 37-14.

## 05. Comptes consolidés du groupe Esso S.A.F.

Notes annexes aux comptes consolidés

La situation au 31 décembre 2024 est la suivante :

### Provisions courantes et non courantes

(millions d'euros)	Valeur brute au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	Augmentations de la période	Diminutions de la période	Paiements de la période	Valeur brute au 31 décembre 2024
<b>Provisions non courantes</b>					
Provisions pour retraite et autres engagements assimilés <sup>(1)</sup>	423,6	—	(113,1)	—	310,5
Provisions pour restructurations	—	22,8	—	—	22,8
Provisions pour remise en état des sites	79,6	6,8	(18,4)	—	68,0
Provisions pour plans de prévention des risques technologiques (PPRT)	0,6	—	(0,6)	—	—
Autres provisions non courantes <sup>(2)</sup>	9,0	0,9	(5,4)	—	4,5
<b>Total provisions non courantes</b>	<b>512,8</b>	<b>30,5</b>	<b>(137,5)</b>	<b>—</b>	<b>405,8</b>
<b>Provisions courantes</b>					
Provisions pour retraite et autres engagements assimilés <sup>(1)</sup>	29,1	62,0	—	(63,2)	27,9
Provisions pour restructurations	2,2	16,8	(0,1)	(2,4)	16,5
Provisions pour remise en état des sites	20,9	18,0	—	(18,4)	20,5
Autres provisions courantes <sup>(2)</sup>	2,0	—	—	—	2,0
<b>Total provisions courantes</b>	<b>54,2</b>	<b>96,8</b>	<b>(0,1)</b>	<b>(84,0)</b>	<b>66,9</b>
<b>Total provisions</b>	<b>567,0</b>	<b>127,3</b>	<b>(137,6)</b>	<b>(84,0)</b>	<b>472,7</b>

(1) Le détail du poste figure en note 5.1.

(2) Les autres provisions comprennent des provisions pour litiges et charges diverses.

À titre de comparaison, la situation au 31 décembre 2023 était la suivante :

### Provisions courantes et non courantes

(millions d'euros)	Valeur brute au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Augmentations de la période	Diminutions de la période	Paiements de la période	Valeur brute au 31 décembre 2023
<b>Provisions non courantes</b>					
Provisions pour retraite et autres engagements assimilés <sup>(1)</sup>	568,3	86,0	(230,7)	—	423,6
Provisions pour restructurations	0,1	—	(0,1)	—	—
Provisions pour remise en état des sites	78,9	19,7	(17,7)	(1,4)	79,6
Provisions pour plans de prévention des risques technologiques (PPRT)	0,6	—	—	—	0,6
Autres provisions non courantes <sup>(2)</sup>	9,6	—	(0,5)	(0,1)	9,0
<b>Total provisions non courantes</b>	<b>657,6</b>	<b>105,7</b>	<b>(249,0)</b>	<b>(1,5)</b>	<b>512,8</b>
<b>Provisions courantes</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
Provisions pour retraite et autres engagements assimilés <sup>(1)</sup>	40,0	258,8	—	(269,7)	29,1
Provisions pour restructurations	8,5	1,6	—	(7,9)	2,2
Provisions pour remise en état des sites	17,5	21,0	—	(17,6)	20,9
Autres provisions courantes <sup>(2)</sup>	—	2,0	—	—	2,0
<b>Total provisions courantes</b>	<b>66,0</b>	<b>283,4</b>	<b>—</b>	<b>(295,2)</b>	<b>54,2</b>
<b>Total provisions</b>	<b>723,6</b>	<b>389,1</b>	<b>(249,0)</b>	<b>(296,7)</b>	<b>567,0</b>

(1) Le détail du poste figure en note 5.1.

(2) Les autres provisions comprennent des provisions pour litiges et charges diverses.

## Note 8.2 Passifs éventuels

Lorsqu'une obligation à la date de clôture n'est que potentielle c'est-à-dire ni probable ni certaine, ou lorsque l'échéance d'une obligation et la fiabilité de son évaluation sont imprécises, il s'agit alors d'un passif éventuel non comptabilisé mais dont il est fait mention en annexe lorsque son évaluation s'avère matériellement significative.

Le groupe Esso S.A.F. est exposé à plusieurs situations de passif éventuel pour un montant estimé à environ 70 millions d'euros. Les échéances d'éventuelles sorties de ressources s'étaleraient le cas échéant sur plusieurs années.

## Note 8.3 Plans de prévention des risques technologiques

Les activités d'Esso S.A.F. présentent des risques industriels et environnementaux liés à la nature de ses activités opérationnelles et des produits traités (pétrole brut, produits raffinés, gaz, produits chimiques). Le groupe exploite des sites industriels qui répondent aux critères de la directive Seveso III. Pour chacun des sites concernés, un Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) a été élaboré en application de la loi sur les risques technologiques majeurs du 30 juillet 2003. Chaque PPRT détermine en fonction des risques, des zones d'expropriation ou de délaissement et sert à la maîtrise de l'urbanisation autour des entreprises ou installations générant un risque technologique. Les PPRT qui étaient en cours au 31 décembre 2023 n'ont plus d'impact sur les comptes à la clôture 2024 :

a) Le PPRT du dépôt pétrolier de Toulouse Fondeyre a été approuvé en juin 2017 pour un impact financier estimé à

environ 1 million d'euros. Le montant provisionné de 0,6 million d'euros inscrit au bilan du 31 décembre 2023 après un paiement effectué en 2021, a été repris en août 2024 après prescription du droit à délaissement. NB : le site de Toulouse Fondeyre a été cédé à Rhône-Énergies le 1<sup>er</sup> novembre 2024.

b) Le PPRT de la zone de Fos-sur-Mer a été prescrit en 2011 et prorogé jusqu'en juillet 2016 et finalement approuvé le 30 mars 2018. Deux conventions de financement tripartite ont été signées en 2020 et 2021. Au 31 décembre 2023, le montant provisionné était de 0,1 million d'euros après deux paiements effectués, le premier en 2021 et le second en 2022. Le passif éventuel était de 2,9 millions d'euros. Ce PPRT a été repris par la société Rhône Énergies dans le cadre de la cession de la raffinerie de Fos-sur-Mer.

5

## Note 9 Procédures et litiges en cours

### Note 9.1 Procédures et Litiges matériellement significatifs

Au 31 décembre 2024, le groupe Esso S.A.F. n'était engagé dans aucune procédure ou litige matériellement significatif.

### Note 9.2 Autres

En octobre 2021, quatre actionnaires minoritaires ont engagé une action en justice afin d'obtenir l'examen des conditions auxquelles sont conclues les conventions entre le groupe Esso S.A.F. et le groupe ExxonMobil. Ils ont été déboutés de l'ensemble de leurs demandes en première instance en décembre 2021. En appel, une décision de justice d'octobre 2022 a autorisé la nomination d'un expert indépendant chargé d'examiner certaines de ces conventions, dans un périmètre considérablement réduit par rapport à la demande initiale des requérants. Esso S.A.F. a formé un pourvoi en cassation contre cette décision tout en fournissant à l'expert les documents demandés. En septembre 2024, la cour de cassation a cassé la décision de la cour d'appel qui avait ordonné l'expertise en indiquant que l'article du Code de procédure civile qui fonde ces expertises ne permettait pas d'ordonner une expertise dans un domaine qui relève davantage de décisions de gestion de l'entreprise, renvoyant ainsi la décision devant une autre cour d'appel.

En mars 2023, sans attendre les conclusions de l'expert judiciaire pourtant expressément désigné pour cela, deux de ces actionnaires minoritaires ont assigné l'actionnaire majoritaire d'Esso S.A.F. et l'ensemble de ses administrateurs pour les voir condamnés à compenser Esso S.A.F. pour un

prétendu préjudice dont ni le montant ni l'existence ne sont démontrés.

Le groupe rappelle que comme la plupart des grands groupes internationaux, il s'appuie sur des conventions intra-groupes afin de bénéficier de multiples services et activités mutualisés à des conditions compétitives. Ces conventions permettent notamment au groupe de réaliser certaines transactions d'achat et de vente à des conditions de marché suivant les besoins opérationnels de ses raffineries et de l'optimisation de la gestion de sa production et de ses stocks. Concernant les achats de pétrole brut, le groupe ne procède à une revente que dans des conditions parfaitement conformes à ses intérêts et pour des raisons liées aux opérations de ses raffineries ou de nature exceptionnelle (ex : arrêts non planifiés, contraintes logistiques, situations de crise).

Le groupe Esso S.A.F. veille au respect de l'ensemble de ses obligations légales et rappelle qu'il s'assure que les conventions conclues avec le groupe ExxonMobil soient revues rigoureusement par les diverses directions compétentes qui s'attachent à ce que leurs termes et conditions fassent prévaloir l'intérêt du groupe Esso S.A.F.

## Note 10 Risques financiers

### Note 10.1 Fluctuations des marchés de l'aval pétrolier

Le secteur aval pétrolier est un secteur industriel soumis à une concurrence globale. Le groupe Esso S.A.F. est ainsi exposé aux fluctuations des cours du pétrole brut et des produits pétroliers cotés sur les marchés internationaux. Ces fluctuations sont dictées par l'évolution de l'offre et de la demande des marchés, qui peuvent être affectés par de nombreux facteurs (environnement économique, situation géopolitique et conflits, météorologie, pandémies, etc.). Cette situation se traduit par des fluctuations difficilement prévisibles et souvent erratiques des marges brutes.

Les variations de cours du pétrole jouent fortement sur la valeur de marché des inventaires et affectent directement, à la hausse comme à la baisse la valeur des stocks évalués selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti). Ces variations ont un impact important sur les résultats et la structure du bilan comptable du groupe.

En outre, le dispositif d'imposition plafonne l'utilisation des déficits reportables à 50 % du profit taxable. Par conséquent, les hausses de cours amènent une taxation immédiate des effets stocks positifs alors que les baisses génèrent des pertes dont l'utilisation se retrouve étalée dans le temps.

Les mutations structurelles des marchés de produits pétroliers liées à la transition énergétique vont peser sur la demande en produits raffinés en Europe dans un contexte de surcapacité de production chronique et dans un environnement de volatilité accrue découlant de l'instabilité géopolitique.

Le groupe Esso S.A.F. réalise ses transactions d'achat et de vente, à des conditions de marché suivant les besoins opérationnels de ses raffineries et de l'optimisation de la gestion de sa production et de ses stocks. Afin de minimiser son exposition aux fluctuations des cours du pétrole brut, le groupe Esso S.A.F. s'efforce de réduire le délai entre la période de cotation des cours d'achat du pétrole brut et la période durant laquelle le pétrole brut acheté sera raffiné en produits disponibles à la vente.

Toutes les opérations d'approvisionnement à l'achat ou à la vente rentrent dans la classification *own use* prévue par l'IFRS 9 et sont conclues dans un cadre autorisé bien défini ; par exemple, en ce qui concerne le pétrole brut, elles sont traitées dans le cadre d'un seul contrat d'approvisionnement passé avec une société du groupe ExxonMobil.

Le groupe Esso S.A.F. n'intervient pas sur les marchés à terme du pétrole brut et des produits pétroliers ni utilise de produit dérivé dans ce domaine que ce soit pour couvrir ses transactions d'achat ou de vente ou encore des produits en stock.

Les contrats d'approvisionnement passés par Esso S.A.F. ne sont pas des contrats optionnels. Ils ne comportent pas de clause particulière permettant un règlement net en trésorerie ou en un autre instrument financier ou par échange d'instruments financiers et Esso S.A.F. n'a pas de pratique historique de tels contrats. Enfin, le groupe Esso S.A.F. ne revend ni ne rachète le produit objet d'un contrat d'achat ou de vente de produits pétroliers sauf raison liée aux opérations de ses raffineries ou de nature exceptionnelle.

Les variations de prix des produits pétroliers ont un impact important sur les résultats du groupe et la structure de son bilan comptable, du fait de la variation induite par la valeur des stocks évalués selon la méthode FIFO (*First in, First Out*) retenue par le groupe.

Afin de pouvoir faire face aux fluctuations de la valeur de ses inventaires en fin d'exercice dans un contexte de volatilité importante des cours des produits pétroliers, le groupe Esso S.A.F. a adopté une gestion prudente en mettant en réserve, lors de l'affectation du résultat de chaque exercice, la partie de son résultat correspondant à la variation annuelle des effets stocks.

#### Variation de la réserve facultative pour fluctuation des cours

(millions d'euros)	Année 2024	Année 2023	Année 2022	Année 2021	Année 2020
Montant de la réserve début de période	760	450	—	240	240
Affectation à la réserve <sup>(1)</sup>	—	310	450	0	—
Prélèvement sur la réserve <sup>(1)</sup>	(170)	—	0	(240)	0
<b>Montant de la réserve fin de période</b>	<b>590</b>	<b>760</b>	<b>450</b>	<b>—</b>	<b>240</b>

(1) Affectation du résultat de l'exercice précédent.

## Note 10.2 Risques relatifs aux variations de taux de change et de taux d'intérêt

Le groupe Esso S.A.F. est exposé au risque de change entre le dollar et l'euro, principalement dans le cadre de ses achats de pétrole brut et d'exportations de produits raffinés dont les ventes sont généralement libellées en dollars et au risque de taux d'intérêt pour ses placements et emprunts à taux variable.

### Taux de change

Le groupe Esso S.A.F. est exposé au risque de change entre le dollar et l'euro, principalement dans le cadre de ses achats de pétrole brut et d'exportations de produits raffinés dont les ventes sont généralement libellées en dollars.

Le groupe ne fait pas appel à des instruments financiers de couverture, mais s'efforce d'une part d'amortir les variations de cours en étalant ses achats de dollars dans le temps et d'autre part de répercuter le plus rapidement possible, à la hausse comme à la baisse, les impacts des fluctuations de change dans sa structure de prix.

En particulier, les transactions en dollars avec le groupe ExxonMobil sont regroupées dans un compte de compensation qui est l'objet d'un règlement mensuel pour lequel les achats de dollars sont étalés sur le mois suivant.

### Taux d'intérêt

Les actifs et les passifs financiers du groupe consolidé donnant lieu à versement ou perception d'intérêts sont essentiellement des prêts et/ou emprunts à court terme et à taux variable, pour l'essentiel vis-à-vis de sociétés du groupe ExxonMobil.

Les marges de crédit appliquées au taux offert à Esso S.A.F. et à ses filiales par le groupe ExxonMobil sont revues périodiquement en fonction des conditions de marché applicables à des sociétés ayant une structure de bilan comparable à Esso S.A.F.

Le groupe n'utilise pas d'instruments de couverture de taux d'intérêt.

## Note 10.3 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de défaut d'un client face au règlement de ses créances ou d'un fournisseur face à ses engagements contractuels.

Le groupe est exposé au risque de crédit client dans le cadre de ses activités opérationnelles. Ce risque est évalué périodiquement et individuellement à partir de la situation financière de chaque client. L'évaluation du risque crédit s'appuie, si elles sont disponibles, sur les notations fournies par les agences de notation financière et permet entre autres de déterminer les termes de paiement qui seront appliqués et l'en-cours maximum au-delà duquel les commandes ultérieures du client seront refusées jusqu'à régularisation. Les contrats et conditions générales de vente comportent des clauses protectrices pour le groupe Esso S.A.F. qui couvre en

outre sélectivement une partie de ses en-cours clients, par des garanties auprès de tiers ou par des garanties bancaires.

En ce qui concerne le risque qu'un fournisseur n'honore pas ses engagements contractuels, Esso S.A.F. sélectionne rigoureusement ses fournisseurs de produits, matériels et services en dehors du groupe ExxonMobil, en garantissant le cas échéant, certains risques spécifiques liés aux produits ou aux biens et prestations fournis.

En 2024, le groupe Esso S.A.F. a réalisé 30 % de son chiffre d'affaires avec le groupe ExxonMobil, 4 % avec d'autres « majors » pétrolières et 66 % avec d'autres sociétés, dont un client représente plus de 10% de son chiffres d'affaires.

## Note 10.4 Risque de liquidités

Le risque de liquidité se rapporte à une situation dans laquelle la société manquerait de liquidités disponibles pour faire face à ses engagements immédiats.

Le groupe Esso S.A.F. privilégie les financements à court terme et à taux variable. Il renégocie auprès des sociétés financières du groupe ExxonMobil ou des banques ses besoins en lignes de crédit définies en fonction de plans de

financement annuels et de l'évolution prévisible de son besoin en fonds de roulement. Les lignes de financement et conventions de trésorerie disponibles sont, à ce jour, suffisantes pour assurer la liquidité du groupe.

Le détail du financement est donné dans la note annexe 7.

## Note 11 Gestion du capital et versement de dividendes

Au 31 décembre 2024, le capital social d'Esso S.A.F. est composé de 12 854 578 actions émises et libérées, de nominal 7,65 euros. Ces actions à droit de vote simple, ne font l'objet d'aucun droit, privilège ou restriction particulière.

Au 31 décembre 2024, ces actions étaient détenues par le groupe ExxonMobil à hauteur de 82,89 %.

Au 31 décembre 2024, les Fonds communs de placement d'entreprise réservés aux salariés détenaient 0,08 % du capital social d'Esso S.A.F., soit 10 000 actions.

Esso S.A.F. n'est pas soumise à des contraintes spécifiques concernant son capital. Le montant des capitaux propres peut être fortement modifié à la hausse comme à la baisse par la variation des prix du pétrole brut en fin de période en raison du mode de comptabilisation des stocks suivant la méthode FIFO (*First In, First Out*) retenue pour les comptes publiés suivant les normes IFRS et de la forte volatilité des prix du pétrole brut d'une année sur l'autre.

Le groupe Esso S.A.F. a une position financière nette positive de 1 493 millions d'euros à fin 2024 contre une position financière nette positive de 1 015 millions d'euros à fin 2023.

Le groupe a effectué en 2024 un versement de 50 millions d'euros auprès d'un organisme de fonds de pension afin d'augmenter le montant des retraites sécurisées au titre des régimes à prestations définies de l'ensemble des retraités. Au 31 décembre 2024, le montant des engagements de retraite du groupe consolidé non préfinancés s'établit à 336 millions d'euros.

Esso S.A.F. n'a aucun programme de rachat de ses propres actions et la participation du groupe ExxonMobil dans Esso S.A.F. est restée inchangée à 82,89 % depuis la fusion entre Esso S.A.F. et Mobil Oil Française en 2003.

La société n'émet pas de titres à caractéristiques particulières type titre subordonné, obligation convertible ou plus généralement d'instrument dilutif. Elle n'a procédé à aucune attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre.

L'assemblée générale des actionnaires d'Esso S.A.F. n'a pas accordé de délégation au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital.

Esso S.A.F. constitue et gère avec prudence des réserves au bilan pour faire face à l'impact sur son résultat d'une baisse éventuelle des cours des cours du pétrole brut pour les quantités en stock, et pour préserver sa solidité financière.

À fin 2024, la société Esso S.A.F. dispose d'une réserve pour fluctuation des cours de 590 millions d'euros et d'une réserve générale de 800 millions d'euros.

Le bénéfice réalisé en 2022 a été utilisé à la consolidation des réserves de la société et a donné lieu au versement d'un dividende ordinaire de 2,00 euros par action.

Le bénéfice réalisé en 2023 a été utilisé à la consolidation des réserves de la société et a donné lieu au versement d'un dividende ordinaire de 3,00 euros par action. Il a également donné lieu au versement d'un dividende exceptionnel de 12,00 euros par action.

Pour l'exercice 2024, le conseil d'administration de la société Esso S.A.F. proposera à l'assemblée générale des actionnaires de verser un dividende ordinaire de 3,00 euros par action. En outre, le paiement d'un dividende exceptionnel de 50,00 euros par action sera également proposé, portant ainsi le dividende total distribué à 53,00 euros par action pour mise en paiement le 10 juillet 2025.

## Note 12 Transactions avec les parties liées

### Information sur les transactions avec les parties liées

L'information concerne les opérations correspondant aux transactions commerciales conclues entre :

- a) le groupe Esso S.A.F. et les sociétés consolidées par le groupe ExxonMobil ;
- b) le groupe Esso S.A.F. et ses principales filiales non consolidées.

### Note 12.1 Transactions avec les sociétés affiliées au groupe ExxonMobil Corporation

Le groupe Esso S.A.F. effectue de façon régulière des opérations avec d'autres sociétés du groupe ExxonMobil dans le cadre normal de ses activités et de relations habituelles entre sociétés d'un groupe intégré. La majorité de ces transactions, comme pour les exercices précédents, se

rapportent à des opérations courantes conclues à des conditions normales : achat ou de vente de produits pétroliers, prestations de services partagés, ou encore avances ou emprunts financiers à des conditions de marché.

Les montants comptabilisés en 2024 sont les suivants :

#### Produits/charges année 2024

(millions d'euros)	Total	Sociétés du groupe ExxonMobil <sup>(1)</sup>	Filiales/participations du groupe <sup>(2)</sup>
Achats de produits pétroliers	(12 062)	(12 062)	
Achats de services	(184)	(182)	(2)
Achats de fournitures et utilités	(146)	(45)	(101)
Ventes de produits pétroliers	4 737	4 638	99
Prestations de services	176	111	65
Ventes de fournitures et utilités	0	0	0
Charges financières	(1)	(1)	—
Produits financiers	45	45	—

#### Bilan au 31 décembre 2024

(millions d'euros)	Total	Sociétés du groupe ExxonMobil <sup>(1)</sup>	Filiales/participations du groupe <sup>(2)</sup>
Dettes commerciales	(773)	(765)	(8)
Créances commerciales	212	212	0
Dettes financières	(8)	—	(8)
Créances financières	14	1	13

À titre de comparaison, les montants comptabilisés en 2023 étaient les suivants :

#### Produits/charges année 2023

(millions d'euros)	Total	Sociétés du groupe ExxonMobil <sup>(1)</sup>	Filiales/participations du groupe <sup>(2)</sup>
Achats de produits pétroliers	(13 558)	(13 558)	—
Achats de services	(185)	(183)	(2)
Achats de fournitures et utilités	(145)	(67)	(78)
Ventes de produits pétroliers	5 445	5 330	115
Prestations de services	203	123	80
Ventes de fournitures et utilités	0	0	0
Charges financières	(3)	(3)	—
Produits financiers	20	20	—

## 05. Comptes consolidés du groupe Esso S.A.F.

Notes annexes aux comptes consolidés

### Bilan au 31 décembre 2023

(millions d'euros)	Total	Sociétés du groupe ExxonMobil <sup>(1)</sup>	Filiales/participations du groupe <sup>(2)</sup>
Dettes commerciales	(983)	(983)	—
Créances commerciales	355	340	15
Dettes financières	(20)	(12)	(8)
Créances financières	9	0	9

(1) Il s'agit de sociétés extérieures au groupe Esso S.A.F. et consolidées par le groupe ExxonMobil.

(2) Principales filiales non consolidées du groupe Esso S.A.F.

### Note 12.2 Engagements donnés à des filiales et participations non consolidées

Les engagements donnés par le groupe Esso S.A.F. à des filiales et participations non consolidées s'élevaient à 19 millions d'euros au 31 décembre 2024 (24 millions d'euros au 31 décembre 2023).

## Note 13 Prise en compte du risque climatique

### Stratégie climat

Conscient que la transition énergétique va faire évoluer profondément le mix énergétique français et européen, le groupe Esso S.A.F. se transforme et contribue à des solutions pour demain grâce à ses produits, à la transformation de son outil industriel et au pilotage de la transition. La stratégie climat du groupe s'articule autour de quatre priorités :

- atténuer les émissions des opérations et la consommation d'énergie ;
- fournir aux clients des produits moins carbonés ou leur permettant de réduire leurs émissions ;
- déployer des solutions technologiques bas carbone (captage et stockage du CO<sub>2</sub>, production de carburants liquides bas carbone, utilisation d'hydrogène bas carbone) ;
- s'impliquer dans le débat sur les politiques énergétiques et le climat.

Cette stratégie climat vise à développer des solutions à l'échelle afin d'assurer l'approvisionnement nécessaire au bon fonctionnement de l'économie en énergies fiables et abordables, tout en menant activement la transformation pour accompagner la transition énergétique et fournir des solutions bas carbone. En ligne avec cette stratégie, le groupe Esso S.A.F. s'inscrit dans l'ambition du groupe ExxonMobil d'atteindre la neutralité carbone à horizon 2050 pour les émissions de scope 1 et 2 pour les actifs qu'il opère.

### Actifs du groupe

L'activité industrielle qui sous-tend le modèle d'affaire du groupe consiste à raffiner du pétrole brut pour pouvoir ensuite mettre sur le marché les produits transformés. L'activité de raffinage du pétrole brut requiert d'importantes quantités d'énergie sous forme de chaleur et de pression qui sont principalement obtenues par combustion d'hydrocarbures. En conséquence, les actifs du groupe impactant le bilan CO<sub>2</sub> sont les actifs de raffinage (principalement la raffinerie de Gravenchon, celle de Fos-sur-Mer ayant été cédée au 1<sup>er</sup> novembre 2024) pour les émissions directes (scope 1). En parallèle, une partie de l'énergie nécessaire provient également d'achat d'électricité ce qui engendre donc potentiellement des émissions de CO<sub>2</sub> chez les fournisseurs de cette électricité (émissions indirectes : scope 2).

Le groupe Esso S.A.F. réalise un inventaire complet de ses émissions de gaz à effet de serre qui sont reportées selon les différentes catégories préconisées par des standards reconnus comme le Greenhouse Gas Protocol (GHG Protocol).

Ainsi, en 2024, les émissions directes reportées (scope 1) et les émissions indirectes reportées (scope 2 fondées sur la localisation) du groupe s'élèvent respectivement à 2 254 milliers de tonnes et à 47 milliers de tonnes en équivalent CO<sub>2</sub>. Plus de détail est disponible dans l'état de durabilité du présent rapport (section 4.2.2.4.3)

Les principaux risques auxquels sont exposés les actifs du groupe Esso S.A.F. sont d'une part des risques de transition (les changements induits dans les marchés par les réglementations en réponse au dérèglement climatique) et d'autre part les risques physiques (les impacts directs que le dérèglement climatique pourrait avoir sur la bonne opération des actifs du groupe).

## Risques de transition

### Évolution du cadre réglementaire sur la politique énergétique, le changement climatique ou les produits:

La compétitivité des activités du groupe Esso pourrait être affectée par une accélération de la législation et de la réglementation européenne, ou française, dans le cadre des politiques énergétiques et de la transition vers des sources d'énergie moins carbonées.

L'objectif de neutralité carbone en France et dans l'Union européenne d'ici 2050 étant fixé, la transition va connaître un rythme accéléré d'ici 2030 avec le paquet *Fit for 55* européen. Son application française va se matérialiser à travers plusieurs textes : la loi sur la souveraineté énergétique, Programmation pluriannuelle de l'énergie, stratégie nationale bas carbone. Ces documents de référence sont renseignés par des stratégies nationales (CCUS Hydrogène), ou des groupes de travail (Carburants d'aviation durable) auxquels nos associations professionnelles contribuent. Cette transition va s'appuyer sur une évolution importante du mix énergétique visant une baisse drastique de la part des énergies fossiles.

Engagé dans la transition énergétique, Esso étudie de façon continue et approfondie l'évolution de la demande en produits énergétiques et en autres produits issus de ses activités (matières premières pour la chimie, bitumes et lubrifiants) ainsi que la capacité d'adaptation de son outil industriel vers des carburants liquides et des procédés moins carbonés.

Esso s'implique activement dans un dialogue constructif sur l'ambition de neutralité carbone à l'horizon 2050 et continue à plaider pour des solutions fiables et économiquement abordables permettant de faire face au changement climatique.

Comme il l'a toujours fait, le groupe Esso S.A.F. continuera de s'adapter, si les conditions économiques et réglementaires le permettent, aux changements éventuels de ses marchés qui résulteraient des objectifs climatiques et de la transition énergétique.

Pour les prochaines années, la raffinerie du groupe va continuer à se préparer pour satisfaire aux réglementations de plus en plus contraignantes et poursuivre ses projets d'amélioration d'efficacité énergétique et de maîtrise des émissions : tout nouveau projet de raffinage est systématiquement conçu avec une attention particulière à la dépense d'énergie supplémentaire requise. Pour les unités existantes, des projets d'économie d'énergie sont aussi étudiés.

### Identification comme émetteur important de gaz à effet de serre

Le groupe Esso exploite des sites industriels émetteurs significatifs de CO<sub>2</sub>. Le renchérissement du coût du CO<sub>2</sub> émis ainsi que la diminution des quotas gratuits peuvent diminuer la compétitivité des sites.

Le groupe Esso investit dans les technologies et l'innovation pour renforcer son efficacité énergétique (la raffinerie de Gravenchon et celle de Fos-Sur-Mer (cédée au 01/11/2024) sont certifiées ISO 50001) et pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de ses installations dans l'atmosphère. Le groupe collabore avec les industriels des bassins où il opère afin de développer des zones industrielles bas carbone (ZIBaC).

La transition énergétique telle qu'envisagée par la Stratégie nationale bas carbone, la programmation pluriannuelle de l'énergie pour la croissance verte, et par le Pacte vert européen avec l'objectif de neutralité carbone en 2050, vont conduire à une baisse de la consommation d'énergies fossiles et à une évolution significative des marchés de produits pétroliers, dont l'ampleur et le rythme de transition sont encore incertains. À ce titre, les risques de transition mentionnés plus haut sont soumis à une volatilité significative. Leurs impacts potentiels sur la configuration actuelle des actifs ont été pris en compte dans le cadre de la clôture des états financiers 2024 du groupe sur la base des hypothèses retenues à la clôture (en particulier sur les tendances futures des marges de raffinage et de l'évolution de la demande) dans le cadre des tests de dépréciation. Aucun autre impact significatif n'a été identifié, que ce soit sur la durée d'utilité ou sur la valeur des actifs, sur le portefeuille clients ou sur les flux de trésorerie générés par les activités existantes ou sur les provisions pour risques et charges.

5

## Risques physiques

Les risques physiques découlant du dérèglement climatique auxquels sont exposés les actifs du groupe sont les suivants (NB: ces risques ne sont pas considérés comme matériels selon l'état de durabilité) :

### Événements naturels aigus

Des événements naturels aigus (forte vague de chaleur, inondation, sécheresse...) pourraient entraîner une interruption d'activité en cas de dommages ou de dysfonctionnement des infrastructures. Il est admis que la fréquence et l'intensité de ces épisodes naturels va augmenter sous l'effet du changement climatique.

Les phénomènes naturels exceptionnels sont anticipés dans les plans de réponse à l'urgence et les plans de continuité des activités. Une surveillance permanente des conditions météorologiques est mise en œuvre sur les sites d'Esso S.A.F. Le groupe progresse également dans la planification de son adaptation au changement climatique.

### Disponibilité de l'eau

La baisse de disponibilité ou de la qualité de l'eau de surface ou de nappes souterraines pourraient avoir des conséquences sur l'opérabilité des unités de production.

Le groupe Esso s'inscrit dans une démarche rigoureuse de suivi et de contrôle de l'utilisation de l'eau, en se conformant aux exigences réglementaires notamment en période de sécheresse, en planifiant sur plusieurs années des initiatives et des projets permettant une réduction de prélèvement d'eau dans le milieu.

## Note 14 Engagements hors bilan

### Note 14.1 Engagements donnés

#### Engagements opérationnels donnés

(millions d'euros)	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Contrat Air Liquide <sup>(1)</sup>	39	53
Engagements d'achats d'immobilisations <sup>(2)</sup>	54	42
Autres engagements donnés <sup>(3)</sup>	73	30
<b>Total</b>	<b>166</b>	<b>125</b>

(1) Ce montant correspond à un engagement de paiement d'un terme fixe vis-à-vis d'Air Liquide dans le cadre de contrats d'achat d'hydrogène, d'oxygène et d'azote pour les deux raffineries.

Les contrats concernant le site de Gravenchon ont été signés en 2004 (hydrogène) pour une durée de 20 ans étendue en 2016 à 25 ans, et en 2007 (oxygène et azote) pour une durée 10 ans renouvelés en 2016 pour une durée de 10 ans. Un contrat d'achat d'oxygène sur le site de Fos-sur-Mer a été signé en 2011 pour une durée de 15 ans.

(2) Ces engagements correspondent à des obligations contractuelles d'achats d'immobilisations.

(3) Les autres engagements donnés comprennent des garanties bancaires émises pour le compte du groupe Esso S.A.F., l'engagement implicite du groupe sur des emprunts contractés par des participations non consolidées de type GIE ou SNC et d'autres engagements contractuels.

### Note 14.2 Engagements reçus

#### Engagements opérationnels reçus

(millions d'euros)	Au 31 décembre 2024	Au 31 décembre 2023
Crédits d'enlèvement en douane	250	250
Montant nominal des garanties tiers ou bancaires reçues pour la couverture des encours clients et pour la fourniture de certificats d'économie d'énergie	116	99
<b>Total</b>	<b>366</b>	<b>349</b>

D'autres engagements reçus par le groupe, fermes ou conditionnels, dans le cadre d'exécution contractuelle ou de cession d'actifs, ne sont pas jugés matériellement significatifs par la Direction.

## Note 15 Événements postérieurs à la clôture

### Arrêt pour maintenance programmée de certaines unités de la raffinerie de Port-Jérôme-sur-Seine

À partir du 1<sup>er</sup> mars 2025, Esso Raffinage a débuté en séquence l'arrêt de certaines unités de la raffinerie de Port-Jérôme-sur-Seine dans le cadre d'un grand arrêt planifié. Ces opérations d'arrêt ont été préparées de manière à limiter les nuisances de toutes natures.

Cet arrêt technique programmé permet de procéder à des inspections détaillées d'équipements habituellement en service continu et d'améliorer notamment la performance environnementale et la compétitivité du site. Ce grand arrêt permettra également de réaliser de nombreux projets dont des projets visant à améliorer l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>.

La direction de la raffinerie, en liaison avec les directions des entreprises intervenantes, met en œuvre les moyens nécessaires pour que cet arrêt se déroule en sécurité et en minimisant les nuisances pouvant être causées aux communautés avoisinantes. Le groupe Esso a communiqué cet arrêt à ses clients et entend respecter au mieux ses obligations contractuelles d'approvisionnement pendant la période.

### Loi de finances pour 2025

La loi de finances pour 2025 a institué, au titre du premier exercice clos à compter du 31 décembre 2025, une contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises. Celle-ci est assise sur la moyenne de l'impôt sur les sociétés dû au titre des exercices 2024 et 2025.

Le chiffre d'affaires du groupe Esso S.A.F. étant supérieur à 3 milliards d'euros, le taux de contribution exceptionnelle lui étant applicable est de 41,2 %. La part de contribution exceptionnelle due en 2025 au titre de l'impôt sur les sociétés de l'exercice 2024 est estimée non significative au vu des résultats 2024 sur la base des textes à date.

5

## Note 16 Honoraires des Commissaires aux comptes

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes et de certification des comptes sociaux et consolidés de la société Esso S.A.F. s'est élevé à 595,1 milliers d'euros au titre de l'année 2024 dont 100 milliers d'euros au titre de services autres que la certification des comptes.

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes et de certification des comptes sociaux des filiales intégrées globalement s'est élevé à 54 milliers d'euros au titre de l'année 2024 dont 19 milliers d'euros au titre de services autres que la certification des comptes.